

## RAPPORT DE LA DIRECTION

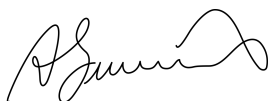
---

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Transat A.T. inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. La responsabilité de la direction à ces égards comprend la sélection de principes comptables appropriés ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les IFRS et avec les exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières, et adéquats dans les circonstances. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle des états financiers consolidés.

La Société et ses filiales se sont dotées de systèmes comptables et de contrôles internes conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte ou une utilisation non autorisée et qu'on puisse ainsi se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion.

Le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière présentée dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion, principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit, nommé par le conseil d'administration et dont tous les membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières, révise les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit étudie également de façon suivie les résultats des audits effectués par les auditeurs externes, les conventions et méthodes comptables ainsi que les systèmes de contrôle interne de la Société. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L., et le rapport qu'ils ont dressé sur les états financiers consolidés figure à la page suivante.



Annick Guérard  
Présidente et cheffe de la direction



Patrick Bui  
Chef de la direction financière

Le 14 décembre 2022

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux actionnaires de Transat A.T. inc.,

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Transat A.T. inc. et de ses filiales [le «groupe»], qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 octobre 2022 et 2021, et les états consolidés des résultats, du résultat global, de la variation des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 octobre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière [«IFRS»].

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Incertitude significative relative à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui indique que le groupe a subi une perte nette de 445,3 millions \$ et généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs de 177,9 millions \$ au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022. Comme il est indiqué à la note 2, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans la note 2 indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période considérée. Outre la question décrite dans la section «Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation», nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
-------------------------	---

<b>Dépréciation des actifs non financiers à long terme</b>	
--	--

Au 31 octobre 2022, le groupe détenait des actifs non financiers à long terme de 1 022,2 millions \$, comprenant notamment des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles et un placement à long terme. Comme il est indiqué aux notes 3, 4, 9, 10 et 11, à chaque date de clôture, le groupe doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie «UGT». Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, le groupe doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Nous avons déterminé que l'audit de la dépréciation des actifs non financiers à long terme constitue une question clé de l'audit en raison de l'importance du solde et du degré de subjectivité dans l'évaluation des hypothèses importantes ayant trait au taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme ainsi que le prix du gallon du carburant utilisés par la direction dans son modèle.

Notre approche pour aborder cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Nous avons évalué la documentation des UGTs effectuée par la direction;
- Nous avons fait appel à nos spécialistes en évaluation pour nous aider à évaluer le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme ainsi que le prix du gallon du carburant utilisés par le groupe ainsi que les méthodes d'évaluation utilisées;
- Nous avons testé la raisonnable des projections des flux de trésorerie en les comparant à des données économiques externes de l'industrie du transport aérien et du tourisme et aux résultats passés du groupe;
- Nous avons fait une analyse de sensibilité pour évaluer l'impact potentiel d'un changement dans les hypothèses importantes utilisées par la direction dans ses modèles;
- Nous avons revu le caractère adéquat des divulgations liées aux UGTs, tests de dépréciation et charges de dépréciation présentées aux notes 3, 4, 9, 10, et 11 des états financiers consolidés du groupe.

<b>Comptabilisation des revenus</b>	
-------------------------------------	--

Comme mentionné aux notes 3 et 19, le groupe comptabilise les revenus lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le transfert du service au client a eu lieu et que celui-ci en obtient le contrôle. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus sont inscrits dans le passif courant sous «Dépôts de clients et revenus différés». Les revenus du groupe de l'exercice clos le 31 octobre 2022 s'élèvent à 1 642,0 millions \$. Au 31 octobre 2022, les dépôts de clients et revenus différés totalisent 602,5 millions \$.

La comptabilisation des revenus du groupe se fait par l'entremise de nombreux systèmes et contrôles informatiques pour le traitement, l'enregistrement et la comptabilisation d'un volume important d'opérations de faible valeur.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance des revenus et du volume des opérations qui nécessitent un travail d'audit important pour tester les revenus comptabilisés.

Notre approche pour aborder cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Nous avons testé certains contrôles liés aux systèmes informatiques utilisés par le groupe pour comptabiliser les revenus;
- Nous avons obtenu et évalué le rapport de certification sur l'efficacité des contrôles internes mis en place par une des sociétés de services utilisées par le groupe pour la comptabilisation des revenus notamment au niveau des réservations;
- Nous avons testé un échantillon d'opérations génératrices de revenus au cours de l'exercice en retraçant nos sélections aux documents sources;
- Nous avons testé un échantillon de services de transport aérien, de services hôteliers et d'ajustements manuels enregistrés près de la date de fin de l'exercice du groupe en inspectant les documents sources et les justificatifs du moment où les services ont été rendus.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sylvain Boucher.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

Montréal, Canada

Le 14 décembre 2022

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A113209

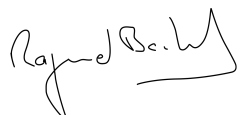
**TRANSAT A.T. INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Au 31 octobre 2022 \$	Au 31 octobre 2021 \$
<b>ACTIFS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		322 535	433 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	5	344 284	139 583
Clients et autres débiteurs	6	265 050	108 857
Impôts sur le résultat à recevoir	22	5 537	1 120
Stocks		26 725	10 514
Charges payées d'avance		26 428	16 465
Instruments financiers dérivés	7	11 939	–
Partie courante des dépôts	8	29 392	10 130
<b>Actifs courants</b>		<b>1 031 890</b>	<b>719 864</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	5	31 273	30 728
Dépôts	8	172 231	112 044
Impôts sur le résultat à recevoir	22	–	15 100
Actifs d'impôt différé	22	953	–
Immobilisations corporelles	9	1 000 151	974 229
Immobilisations incorporelles	10	13 261	16 849
Placement	11	8 820	9 476
Coûts de financement reportés	12	12 552	19 368
<b>Actifs non courants</b>		<b>1 239 241</b>	<b>1 177 794</b>
		<b>2 271 131</b>	<b>1 897 658</b>
<b>PASSIFS</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs	13	289 897	141 790
Impôts sur le résultat à payer		1 054	1 354
Dépôts de clients et revenus différés		602 509	292 158
Instruments financiers dérivés	7	6 209	–
Partie courante des obligations locatives	14	137 165	171 557
Partie courante du passif lié aux bons de souscription	15	16 799	20 622
Partie courante de la provision pour conditions de retour	16	–	3 065
<b>Passifs courants</b>		<b>1 053 633</b>	<b>630 546</b>
Dette à long terme et obligations locatives	14	1 614 903	1 247 981
Passif lié aux bons de souscription	15	7 561	15 935
Subvention publique différée	14	169 025	167 394
Provision pour conditions de retour	16	154 772	123 179
Passif lié aux avantages du personnel	17	20 773	27 120
Passifs d'impôt différé	22	644	613
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 967 678</b>	<b>1 582 222</b>
<b>CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)</b>			
Capital-actions	18	221 924	221 012
Provision pour paiements fondés sur des actions		16 092	15 948
Déficit		(984 602)	(544 881)
Montant cumulé des écarts de change		(3 594)	(7 189)
		<b>(750 180)</b>	<b>(315 110)</b>
		<b>2 271 131</b>	<b>1 897 658</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administratrice

**TRANSAT A.T. INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS**

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	2022 \$	2021 \$
<b>Revenus</b>	<b>19</b>	<b>1 642 038</b>	124 818
<b>Charges d'exploitation</b>			
Carburant d'aéronefs		526 152	22 373
Coûts liés à la prestation de services touristiques		355 250	31 958
Salaires et avantages du personnel	19, 23	288 889	122 770
Amortissement et dépréciation	19	153 429	159 765
Frais d'aéroports et de navigation		128 318	13 032
Frais de vente et de distribution		116 105	13 020
Entretien d'aéronefs		114 159	48 832
Loyer d'aéronefs	14	6 018	–
Autres coûts aériens		162 082	24 643
Autres		90 949	57 371
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	11	2 477	4 704
Éléments spéciaux	20	1 630	27 572
		<b>1 945 458</b>	526 040
<b>Perte d'exploitation</b>		<b>(303 420)</b>	(401 222)
Coûts de financement	14	105 314	77 024
Revenus du financement		(12 982)	(4 441)
Variation de la juste valeur des dérivés		9 685	(8 849)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	15	(21 989)	(4 934)
Gain sur modification de la dette à long terme	14	(22 191)	–
Gain sur cession d'actifs	21	(3 934)	(17 347)
Perte (gain) de change		92 150	(53 260)
<b>Perte avant charge d'impôts</b>		<b>(449 473)</b>	(389 415)
<b>Impôts sur le résultat (récupération)</b>	<b>22</b>		
Exigibles		(3 174)	(52)
Différés		(975)	75
		<b>(4 149)</b>	23
<b>Perte nette de l'exercice</b>		<b>(445 324)</b>	(389 438)
<b>Résultat net (perte nette) attribuable aux :</b>			
Actionnaires		<b>(445 324)</b>	(389 559)
Participations ne donnant pas le contrôle		–	121
		<b>(445 324)</b>	(389 438)
<b>Perte par action</b>	<b>18</b>		
De base		(11,77)	(10,32)
Diluée		(11,77)	(10,32)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**TRANSAT A.T. INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**

*[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]*

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	<i>Notes</i>	2022 \$	2021 \$
<b>Perte nette de l'exercice</b>		<b>(445 324)</b>	<b>(389 438)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Éléments qui seront reclassés en résultat net</b>			
Reclassement en résultat net		—	447
Impôts différés	<b>22</b>	—	75
		—	522
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères		<b>3 955</b>	(1 196)
Reclassement en résultat net		<b>(360)</b>	—
		<b>3 595</b>	(1 196)
<b>Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat net</b>			
Avantages de retraite – gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes)	<b>17</b>	<b>5 603</b>	(597)
		<b>5 603</b>	(597)
Total des autres éléments du résultat global		<b>9 198</b>	(1 271)
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>(436 126)</b>	<b>(390 709)</b>
<b>Résultat global attribuable aux :</b>			
Actionnaires		<b>(436 126)</b>	(386 822)
Participations ne donnant pas le contrôle		—	(3 887)
		<b>(436 126)</b>	<b>(390 709)</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés



**TRANSAT A.T. INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

(en milliers de dollars canadiens)	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Cumul des autres éléments du résultat global			Total	Participati- ons ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
			Déficit	Profit (perte) latent sur les couvertures de flux de trésorerie	Montant cumulé des écarts de change			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 31 octobre 2020</b>	221 012	15 948	(164 138)	(522)	(5 993)	66 307	—	66 307
Résultat net (perte nette) de l'exercice	—	—	(389 559)	—	—	(389 559)	121	(389 438)
Autres éléments du résultat global	—	—	(597)	522	2 812	2 737	(4 008)	(1 271)
Résultat global de l'exercice	—	—	(390 156)	522	2 812	(386 822)	(3 887)	(390 709)
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	9 413	—	—	9 413	(9 413)	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	9 292	9 292
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(4 008)	(4 008)	4 008	—
	—	—	9 413	—	(4 008)	5 405	3 887	9 292
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	<b>221 012</b>	<b>15 948</b>	<b>(544 881)</b>	<b>—</b>	<b>(7 189)</b>	<b>(315 110)</b>	<b>—</b>	<b>(315 110)</b>
Perte nette de l'exercice	—	—	(445 324)	—	—	(445 324)	—	(445 324)
Autres éléments du résultat global	—	—	5 603	—	3 595	9 198	—	9 198
Résultat global de l'exercice	—	—	(439 721)	—	3 595	(436 126)	—	(436 126)
Émission sur le capital autorisé	912	—	—	—	—	912	—	912
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	144	—	—	—	144	—	144
	912	144	—	—	—	1 056	—	1 056
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>221 924</b>	<b>16 092</b>	<b>(984 602)</b>	<b>—</b>	<b>(3 594)</b>	<b>(750 180)</b>	<b>—</b>	<b>(750 180)</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**TRANSAT A.T. INC.**  
**TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2022 \$	2021 \$
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			
Perte nette de l'exercice		(445 324)	(389 438)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds :			
Amortissement et dépréciation		153 429	159 765
Variation de la juste valeur des dérivés		9 685	(8 849)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription		(21 989)	(4 934)
Gain sur modification de la dette à long terme	14	(22 191)	–
Gain sur cession d'actifs	21	(3 934)	(17 347)
Perte (gain) de change		92 150	(53 260)
Dépréciation d'actifs	20	783	33 450
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	11	2 477	4 704
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives		45 902	41 537
Impôts différés		(975)	75
Avantages du personnel	17	377	5 754
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		144	–
		<b>(189 466)</b>	<b>(228 543)</b>
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		46 548	(267 096)
Variation nette de la provision pour conditions de retour		13 299	(7 653)
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		(48 235)	(15 152)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>(177 854)</b>	<b>(518 444)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(32 531)	(5 599)
Diminution (augmentation) de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés		(545)	25 540
Apport en capital dans une coentreprise	11	(707)	(821)
Produit de la cession d'actifs	21	–	422
Contrepartie versée pour le rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	7	–	(15 000)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(33 783)</b>	<b>4 542</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Produit des emprunts	14	213 217	599 852
Coûts de transaction		(2 760)	(3 242)
Produit de l'émission d'actions		912	–
Remboursement de la dette à long terme		(3 344)	–
Remboursement des obligations locatives	14	(108 336)	(74 539)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>99 689</b>	<b>522 071</b>
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1 288	(1 407)
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>(110 660)</b>	<b>6 762</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		433 195	426 433
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>322 535</b>	<b>433 195</b>
<b>Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)</b>			
Impôts sur les bénéfices récupérés, nets		(12 171)	(2 383)
Intérêts payés, nets		42 112	18 288

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]

## Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc. [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers consolidés de Transat A.T. inc. pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 14 décembre 2022.

## Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 31 octobre 2022. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale depuis le début de l'année 2020, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement affectés. La Société a, entre autres, dû suspendre la totalité de ses vols à deux reprises, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 23 juillet 2020 et du 29 janvier 2021 au 30 juillet 2021, et aussi réduire son offre afin de s'ajuster à la demande. Malgré la reprise des opérations aériennes depuis le 30 juillet 2021, la Société a subi une perte nette de 445 324 \$ et généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs de 177 854 \$ au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022. Toutefois, comme il est décrit à la note 14 et pour l'aider à surmonter les effets de la pandémie, la Société a renégocié son accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet maintenant d'emprunter par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), des liquidités supplémentaires maximales de 843 300 \$, alors que les ratios applicables aux facilités de crédit sont maintenant suspendus jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au total, le financement disponible s'élève donc à un maximum de 963 300 \$, dont un montant de 863 216 \$ est utilisé au 31 octobre 2022.

En raison de la pandémie de COVID-19, l'industrie mondiale du transport aérien et du tourisme a fait face à un effondrement du trafic et de la demande. En dépit des assouplissements des mesures sanitaires et des restrictions de voyage initialement mises en place, les restrictions de voyage et les exigences de vaccination imposées par de nombreux pays, ainsi que les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, combinées à l'incertitude liée à un possible ralentissement économique, à l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, et au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine ont créé une incertitude importante liée à la demande; et les effets se feront encore partiellement sentir pour l'exercice 2023. Pour la saison d'hiver 2022, la Société a déployé un programme d'hiver réduit, qu'elle a dû ajuster à la suite de l'apparition du variant Omicron et des nouvelles mesures restrictives prises par le Canada et d'autres pays. Pour la saison d'été 2022, la Société a également déployé un programme encore réduit, quoique nettement plus proche des niveaux prépandémiques. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre 2022, la Société ne peut pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de cette situation sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. Depuis le début de la pandémie, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra pas reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la levée de la plupart des restrictions ont permis une nette reprise de ses activités dans le courant de l'année 2022, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2024.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses institutions financières, ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. Tel que décrit plus haut, la Société a conclu un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 843 300 \$ par l'intermédiaire du CUGE, portant le financement disponible total à un maximum de 963 300 \$. Les facilités de crédit en place comprennent certaines conditions, dont des exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée et certains ratios financiers à respecter qui seront à nouveau applicable à partir du 30 octobre 2023. En cas de défaut, la Société pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La direction évalue de façon continue ses besoins en liquidités et sa structure de capital. La Société n'écarte aucune option pouvant lui procurer davantage de flexibilité financière.

Compte tenu de la reprise graduelle de ses opérations aériennes et de l'incertitude liée à la reprise de la demande, la Société est exposée au risque de liquidité, soit le risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique de placement précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Rien ne garantit que la Société pourra, afin de répondre à ses besoins futurs, emprunter des montants additionnels suffisants, ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les institutions financières, les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de soutenir la Société. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les présents états financiers consolidés au 31 octobre 2022 ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

### **Note 3 Principales méthodes comptables**

#### **Base d'établissement**

Les présents états financiers consolidés de la Société et de ses filiales sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada.

Sauf indication contraire, ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » qui ont été évalués à la juste valeur.

## Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et de ses filiales.

### **Filiales**

Les filiales sont des entités dont la Société détient le contrôle. Le contrôle est obtenu lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition, soit la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle survient la perte du contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales, comme suit :

- le coût est calculé comme étant la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou pris en charge à la date de l'échange, à l'exception des coûts de transaction qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés;
- les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;
- l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis est comptabilisé en tant que goodwill;
- si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis, la juste valeur de l'actif net est réévaluée et la différence restante est comptabilisée directement au compte de résultat;
- la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée selon le compte de résultat lorsque la contrepartie éventuelle représente un passif financier;
- à l'obtention du contrôle dans le cadre d'une acquisition par étapes, la participation existante est réévaluée à la juste valeur selon le compte de résultat;
- pour chaque regroupement d'entreprises comportant des participations ne donnant pas le contrôle, l'entité acquéreuse mesure la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

La participation ne donnant pas le contrôle, qui représente la tranche du résultat net et de l'actif net dans les filiales qui ne sont pas détenues exclusivement par la Société, est présentée séparément dans les capitaux propres à l'état de la situation financière consolidé. La participation ne donnant pas le contrôle est assortie d'une option donnant droit aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent; elle est reclassée des capitaux propres au passif, présumant ainsi l'exercice de l'option. La valeur comptable de la participation reclassée est également ajustée à hauteur de sa valeur de rachat estimative. Toute variation de la valeur de rachat estimative est comptabilisée à titre de transactions sur les capitaux propres dans les résultats non distribués.

Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation que ceux de la Société mère, à l'aide de méthodes comptables compatibles. L'ensemble des soldes, des transactions, des profits latents et des pertes latentes résultant de transactions intragroupes et des dividendes intragroupes sont éliminés au moment de la consolidation.

## **Placement dans une coentreprise**

Une coentreprise est une entité dans laquelle les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le placement de la Société dans une coentreprise est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, comme suit :

- le placement est initialement comptabilisé au coût;
- il comprend un goodwill identifié à l'acquisition, moins, le cas échéant, la dépréciation cumulée;
- la quote-part revenant à la Société du résultat net réalisé après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat et est également imputée au compte de la valeur comptable du placement;
- les profits sur les transactions conclues entre la Société et la coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans cette entité et les pertes sont éliminées, sauf si la transaction indique une perte de valeur de l'actif transféré.

## **Conversion des devises**

### **Transactions et soldes**

Les transactions en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale, sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception des couvertures de flux de trésorerie admissibles qui sont différées et présentées en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres.

### **Sociétés du groupe**

Les actifs et les passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats d'exploitation sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au poste « Montant cumulé des écarts de change » dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres. À la cession d'une participation, la composante écart de change des monnaies étrangères se rapportant à cette participation est comptabilisée en résultat net.

## **Équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de dépôts à terme et d'acceptations bancaires très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec des échéances initiales de moins de trois mois.

## **Stocks**

Les stocks, composés principalement de pièces de rechange, de fournitures et de carburant, sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité moins les coûts estimatifs nécessaires pour la réalisation de la vente. Le coût de remplacement peut servir d'indice pour la valeur nette de réalisation. Les stocks sont présentés au net de la provision pour dépréciation des stocks, le cas échéant. La Société n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation des stocks en 2022 et 2021.

## Contrats de location

La Société est partie à des contrats de location principalement pour des aéronefs, des moteurs d'aéronefs, des biens immobiliers et du matériel roulant. À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société. La Société a fait le choix de séparer les composantes locatives et les composantes non locatives des contrats de location.

L'évaluation initiale de l'obligation locative inclut les paiements de loyer fixes et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, durant la période non résiliable du contrat de location et pour les options de prolongation que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. La valeur initiale de l'obligation locative est diminuée des avantages incitatifs à la location à recevoir.

La valeur initiale de l'actif lié au droit d'utilisation est obtenue à partir du calcul de l'obligation locative. Les actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés selon IAS 16, *Immobilisations corporelles* et amortis sur la durée du contrat de location.

La Société présente les actifs liés au droit d'utilisation sous le poste Immobilisations corporelles et les obligations locatives sous le poste Obligations locatives à l'état consolidé de la situation financière. La portion courante des obligations locatives est présentée dans le passif courant.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés comme charge de loyer aux états consolidés des résultats dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la condition qui déclenche le paiement. Les charges associées aux paiements de loyer en vertu des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats de location d'éléments de faible valeur sont comptabilisées comme charge de loyer aux états consolidés des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la provision pour dépréciation, le cas échéant. Les actifs liés au droit d'utilisation découlant de contrats de location sont comptabilisés initialement au moindre de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société, et de la juste valeur.

L'amortissement des immobilisations corporelles à durée d'utilité déterminée est calculé sur une base linéaire, sauf indication contraire, et vise à amortir leur coût jusqu'à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité attendue comme suit :

Améliorations locatives apportées aux aéronefs loués	Durée du bail ou d'utilité
Équipement d'aéronefs, y compris moteurs de rechange et pièces de rechange durables	5 à 10 ans, ou usure
Équipement et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Édifice administratif	10 à 20 ans
Actifs liés au droit d'utilisation et améliorations locatives	Durée du bail ou d'utilité

Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité estimatives sont revues chaque année et ajustées au besoin.

## Actifs liés au droit d'utilisation

Pour les aéronefs loués, lors de la comptabilisation initiale, les actifs liés au droit d'utilisation sont décomposés entre la cellule et les composantes d'entretien majeur. Les travaux d'entretien admissibles en lien avec les composantes d'entretien majeur sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte. Le total de ces éléments est comptabilisé sous « Droits d'utilisation flotte ». Subséquemment, les travaux d'entretien admissibles effectués sur la durée du bail sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte.

La Société est partie à des contrats de location liés à l'immobilier, notamment des bureaux, des espaces dans les aéroports et des agences de voyage. De plus, la Société est partie à des contrats de location liés à des moteurs d'aéronefs et des équipements, incluant du matériel roulant. Des actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés en lien avec ces contrats, à l'exception des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats incluant un droit de substitution substantiel.

## Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement et est comptabilisé au coût moins la dépréciation cumulée. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est, à partir de la date d'acquisition, réparti à chaque unité génératrice de trésorerie [« UGT »] de la Société qui devrait profiter du regroupement, peu importe si d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise sont attribués à ces unités.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent des logiciels d'application conçus ou modifiés. Ces coûts sont incorporés à l'actif lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- il est faisable sur le plan de la technique d'achever le logiciel en vue de son utilisation;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser;
- la Société possède la capacité d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables;
- les ressources techniques, financières et autres, requises pour achever le développement et mettre en service le logiciel sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les coûts admissibles à la capitalisation comprennent à la fois les coûts internes et les coûts externes, mais se limitent à ceux qui sont directement liés au projet en question.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la dépréciation cumulée, le cas échéant.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant soit déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité économique, comme suit :

Logiciels	3 à 10 ans
Listes de clients	7 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement pour une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus annuellement et ajustés au besoin.



## Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés, les clients et autres débiteurs, à l'exception des sommes à recevoir de l'état, les dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués, et les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'état, la dette à long terme, les obligations locatives, le passif lié aux bons de souscription, les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur négative.

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement : actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Le classement des actifs financiers est déterminé en fonction du modèle économique de gestion des risques et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. Les passifs financiers sont classés par défaut au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace; dans ce cas, ils sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

### Classement des instruments financiers

#### Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et pertes latents découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période où ils surviennent.

#### Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

#### Coût amorti

Les actifs financiers et les passifs financiers classés au coût amorti sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société a recours aux instruments financiers dérivés afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères relativement aux paiements de contrats de location, aux encaissements de revenus de certains voyageurs et aux décaissements liés à certaines charges d'exploitation en monnaies étrangères. Aux fins de la comptabilité de couverture, la Société désigne certains de ses dérivés de change comme instruments de couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion du risque motivant les diverses opérations de couverture. Ainsi, un lien doit être établi entre l'ensemble des instruments financiers dérivés et les flux de trésorerie prévus ou un actif ou un passif donné. La Société doit aussi documenter et évaluer de façon formelle, à la fois à la création de la couverture et en continu, l'efficacité des instruments de couverture pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. La Société a défini un ratio de couverture de 1/1 pour ses relations de couverture. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au poste « Variation de la juste valeur des dérivés ». Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les gains et les pertes non réalisés demeurent inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les montants comptabilisés au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La Société conclut des contrats d'option sur la devise et désigne la valeur intrinsèque de ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie de ses achats futurs de devises. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, est comptabilisée au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global pour les relations de couverture efficaces. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, demeure inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les primes versées comptabilisées au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassées au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations périodiques de la juste valeur sont comptabilisées au même poste du compte de résultat consolidé que l'élément couvert.

### **Instruments financiers dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture**

La Société a également recours, dans le cours normal de l'activité, à des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant aux fins de gestion du risque lié à l'instabilité des prix du carburant ainsi qu'à des dérivés de change afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères qui n'ont pas été désignés pour la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés au poste « Variation de la juste valeur des dérivés » à l'état des résultats consolidés. Lorsque réalisés, à l'échéance des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant, les gains ou pertes sont alors reclassés au poste « Carburant d'aéronefs ». Lorsque réalisés, à l'échéance des dérivés de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, les gains ou pertes sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La politique de la Société consiste à ne pas spéculer sur les instruments financiers dérivés; ainsi, ces instruments sont normalement acquis comme éléments de gestion du risque et conservés jusqu'à leur échéance.

### **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers ou aux passifs financiers classés au coût amorti sont reflétés dans la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et sont ensuite amortis sur la durée estimative de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement dans des marchés financiers structurés est calculée en fonction des prix cotés sur un marché actif à la fermeture du marché à la date de clôture. Pour les instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est calculée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent le recours à des transactions récentes sur le marché conclues dans des conditions de concurrence normale, le renvoi à la juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est pratiquement le même, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation.

La Société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux, selon l'observabilité des données utilisées.

- Niveau 1 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs auxquels la Société a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Cette catégorie comprend les évaluations faites au moyen de données directement ou indirectement observables autres que les cours inclus au niveau 1. Les instruments dérivés de cette catégorie sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standard faisant appel à des données observables sur le marché.
- Niveau 3 : Les évaluations de ce niveau reposent sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou dont l'information observable ne justifie pas la plus grande partie de la juste valeur des instruments.

### Dépréciation des actifs financiers classés au coût amorti

À chaque date de clôture, la Société doit déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers classés au coût amorti. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé s'être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif [un « événement générateur de pertes »] et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. De plus, la Société évalue les pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers classés au coût amorti. Ainsi, la Société doit déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante en comparant le risque de défaillance lié à l'actif à chaque date de clôture avec le risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale en tenant compte des informations qu'elle a pu obtenir, en incluant les informations prospectives pertinentes. La dépréciation est comptabilisée au résultat net. Pour les comptes clients et autres débiteurs, la Société applique la méthode simplifiée qui, tel que permis par l'IFRS 9, exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des comptes clients.

### Dépréciation des actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net. Ces critères sont aussi appliqués dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs donnés.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, telles que les marques de commerce, font l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

## **Reprise de perte de valeur**

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ou ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée, moins l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

## **Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer des paiements au titre d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

### **Provision pour conditions de retour**

Les contrats de location pour des aéronefs et moteurs incluent des obligations liées aux conditions dans lesquelles les actifs doivent être retournés au bailleur à la fin du bail [les « conditions de retour »]. La Société comptabilise une provision liée aux conditions de retour des aéronefs et des moteurs loués à partir du début du bail en fonction du degré d'utilisation jusqu'à l'entretien permettant de respecter la condition de retour ou jusqu'à la fin du bail. La provision est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent et dans les estimations comptables et jugements importants utilisés; ces changements sont comptabilisés sous « Entretien d'aéronefs » à l'état consolidé des résultats dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La provision est actualisée au taux sans risque des obligations canadiennes avant impôts à la date de clôture, d'une durée correspondant à la durée moyenne restante avant la sortie de fonds afférente.

La Société verse des dépôts aux bailleurs en fonction de l'utilisation des aéronefs loués en lien avec certains travaux d'entretien futurs, soit les dépôts d'entretien aux bailleurs. Les dépôts versés entre le dernier entretien effectué par la Société et la fin du bail, ainsi que certains dépôts versés en excédent du coût réel des travaux d'entretien, ne seront pas remboursés à la Société lors de l'entretien. Ces dépôts sont inclus dans la provision pour conditions de retour des aéronefs et moteurs loués.

## **Avantages du personnel futurs**

La Société offre des ententes de retraite à prestations définies à certains membres de la haute direction. La charge de retraite est basée sur des calculs actuariels, effectués annuellement par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge au titre des avantages du personnel repose sur des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses. La part acquise du coût des services passés résultant des modifications apportées au régime est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La part non acquise est amortie sur une base linéaire sur la période résiduelle moyenne jusqu'à ce que les droits aux prestations deviennent acquis.

Le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime, ainsi que des ajustements pour tenir compte du coût des services passés latent. La valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies est calculée en actualisant les sorties de fonds futures estimatives à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée du passif au titre des avantages de retraite connexe. L'ensemble des gains et des pertes actuariels découlant du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont immédiatement comptabilisés dans les résultats non distribués et inclus à l'état du résultat global.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées, soit à mesure que le membre du personnel rend les services connexes.

## Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise les revenus lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, c'est-à-dire que le transfert du service au client a eu lieu et que celui-ci en obtient le contrôle. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus, incluant les montants perçus de clients pour des voyages qui ont dû être annulés et pour lesquels la Société a émis des crédits voyage, sont inscrits dans le passif courant sous « Dépôts de clients et revenus différés ».

Les revenus tirés de contrats avec des clients incluent les revenus provenant du transport aérien des passagers, les revenus de la portion terrestre des forfaits et les revenus de commissions des agences de voyages. Les revenus provenant du transport aérien des passagers sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. Les revenus de la portion terrestre des forfaits, qui incluent notamment les services hôteliers, ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés à mesure que les services correspondants sont rendus pendant la durée du séjour. Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au départ des passagers.

Les autres revenus incluent notamment les revenus de sous-location d'avion, les revenus cargo et les revenus de franchisage.

Lorsque la Société fournit plusieurs services, notamment des services de transport aérien, des services hôteliers et d'agence de voyages, les revenus sont comptabilisés une fois le service rendu au client conformément à la méthode comptable de la Société sur la comptabilisation des revenus. Elle traite ces différents services comme des unités comptables distinctes étant donné que chaque service a une valeur pour le client de façon individuelle et l'allocation du prix de vente est effectuée selon la méthode du coût attendu plus marge raisonnable au marché.

### Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux programmes qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le programme transatlantique et le programme Amérique, qui inclus le programme des destinations soleil.

### Soldes des contrats

Les soldes des contrats avec des clients sont inclus dans les Clients et autres débiteurs, les Charges payées d'avance et les Dépôts de clients et revenus différés à l'état consolidé de la situation financière. Les comptes clients inclus dans les Clients et autres débiteurs incluent les créances liées au transport aérien des passagers, à la portion terrestre des forfaits et aux commissions. Les paiements sont généralement reçus avant la prestation de service, mais certains voyageurs effectuent le paiement après la prestation de service. Les montants à recevoir des processeurs de cartes de crédit sont inclus dans les Clients et autres débiteurs. Les actifs sur contrats inclus dans les Charges payées d'avance incluent les coûts supplémentaires engagés pour obtenir les revenus tirés de contrats avec des clients, soient les coûts des chambres d'hôtels, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif au moment du paiement et passés en charges lors de la comptabilisation des revenus afférents. Les Dépôts de clients et revenus différés représentent les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus.

Les contrats avec des clients n'ont pas une durée de plus d'un an; ainsi, la Société applique la mesure de simplification du paragraphe 121 de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, selon laquelle elle ne divulgue pas d'information à propos des obligations de prestation restantes faisant partie d'un contrat dont la durée ne dépasse pas un an.

## Subventions publiques

Lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions liées aux subventions seront remplies et que les subventions seront reçues, la Société comptabilise les subventions publiques liées aux résultats en déduction des charges auxquelles elles sont liées.

L'écart entre la juste valeur des montants tirés en lien avec la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage et leur valeur nominale est comptabilisé à titre de Subvention publique différée au moment du tirage. Les produits de la subvention publique différée sont reconnus à l'état consolidé des résultats en déduction des coûts de financement correspondants selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Impôts sur le résultat

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat d'après la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés au moyen des taux et des lois pratiquement en vigueur au cours des périodes pendant lesquelles il est prévu que les écarts se résorberont.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés directement dans le résultat net, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres d'après le classement de l'élément auquel ils se rapportent.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles, des reports de crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable sera disponible, auquel ces différences temporelles déductibles, ces reports de crédits d'impôt inutilisés et ces pertes fiscales inutilisées pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

## Régimes de rémunération fondée sur des actions

La Société offre à certains employés différents régimes de rémunération fondée sur des actions, réglées en instruments de capitaux propres de la Société ou réglées en trésorerie, en vertu desquels elle reçoit des services de membres du personnel.

### Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres [régime d'options d'achat d'actions et régime d'unités d'actions liées à la performance], incluant les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour satisfaire aux obligations relatives à la retenue d'impôt à la source, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués dont les droits devraient être acquis au cours de la période où les conditions liées à la performance ou au service sont remplies, moyennant une augmentation correspondante de la provision pour paiements fondés sur des actions. La charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes, alors que la charge liée aux unités d'actions liées à la performance est évaluée en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'octroi ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités. Pour les attributions dont les droits sont acquis graduellement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée dans le résultat net sur la période d'acquisition des droits respective. Lors de l'exercice de ces instruments, toute contrepartie versée par des membres du personnel ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la provision pour paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du capital-actions.

### Transactions réglées en trésorerie

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie [régime d'unités d'actions différées et régime d'unités d'actions avec restrictions], la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur du passif à la date de clôture jusqu'à ce que l'attribution soit réglée. Le montant de la rémunération est calculé en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités, et repose sur les unités dont les droits devraient être acquis. La charge est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les conditions liées à la performance ou au service sont remplies. À la clôture de la période, la Société doit réévaluer ses estimations du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis et comptabiliser l'impact des révisions dans le résultat net.

## **Régimes d'achat d'actions des membres du personnel**

Les contributions de la Société aux régimes d'achat d'actions des membres du personnel [régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital et régime d'incitation à l'actionnariat permanent] correspondent aux actions acquises sur le marché par la Société. Ces contributions sont évaluées au coût et comptabilisées sur la période allant de la date d'acquisition jusqu'à la date où les droits à ces actions sont acquis par le participant. Toute contrepartie versée par le participant pour l'acquisition d'actions en vertu du régime d'achat d'actions est portée au crédit au capital-actions.

## **Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé selon le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société pour tenir compte de tout changement apporté aux revenus ou aux charges découlant de l'exercice des éléments dilutifs. Le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation est accru du nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B additionnelles qui auraient été en circulation en supposant l'exercice de tous les éléments dilutifs.

## **Modification future de méthodes comptables**

### **Réforme des taux interbancaires offerts (TIO) – Phase 2**

En août 2020, l'IASB a publié la phase 2 de son projet de réforme des taux d'intérêt de référence, qui modifie IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 4, *Contrats d'assurance* et IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications s'ajoutent à celles publiées en 2019 et se concentrent sur les effets sur les états financiers lorsqu'une société remplace le taux de référence existant par un autre aux termes de la réforme.

Pour les instruments financiers au coût amorti, les modifications introduisent une mesure de simplification à l'effet que que si un changement des flux de trésorerie contractuels se produit comme une conséquence directe de la réforme des TIO et sur la base de détermination économiquement équivalente à l'ancienne, cela ne donnera pas lieu à la comptabilisation immédiate d'un gain ou d'une perte. Pour la comptabilité de couverture, la mesure de simplification permet le maintien des relations de couverture qui sont directement touchées par la réforme. Toutefois, il pourrait être nécessaire de comptabiliser des inefficacités supplémentaires.

La Société a adopté ces modifications le 1<sup>er</sup> novembre 2021 en se prévalant de la mesure de simplification. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date de la première application ou pour les périodes comparatives.

### **Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)**

En avril 2022, l'IFRS Interpretations Committee a rendu définitive la décision intitulée *Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)*, qui précise que les restrictions à l'utilisation d'un dépôt à vue découlant d'un contrat conclu avec un tiers ne font pas en sorte que le dépôt ne soit plus de la trésorerie. Par conséquent, ces dépôts à vue devraient être présentés comme une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans les tableaux des flux de trésorerie et les états de la situation financière, à moins que les restrictions ne modifient la nature du dépôt de telle sorte qu'il ne répondrait plus à la définition de la trésorerie selon IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*.

L'application de la décision n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

## **Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 – IFRS 9, Instruments financiers**

Le Cycle 2018-2020 des améliorations annuelles des IFRS publié le 14 mai 2020 a apporté les modifications suivantes à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*: la norme a été modifiée afin de préciser les honoraires dont une entité doit tenir compte dans le critère des 10% relatif à la décomptabilisation de passifs financiers dans le cadre de modifications et de règlements de dettes. Une entité inclut uniquement les honoraires payés ou reçus entre l'entité (emprunteur) et le prêteur, y compris les honoraires payés ou reçus par l'emprunteur ou le prêteur pour le compte de l'autre partie. Cette modification s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La société a choisi d'adopter cette modification par anticipation. L'application de cet amendement n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la société.

## **Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers**

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et l'application anticipée est permise. Il est trop tôt pour déterminer si l'application de ces modifications pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'adoption.

## **Note 4 Estimations comptables et jugements importants**

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements sur l'avenir. Ces estimations et ces jugements sont continuellement revus et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs jugées raisonnables dans les circonstances. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

## **Effets de la pandémie de COVID-19 sur les estimations comptables et jugements importants**

En raison des incidences découlant de la pandémie de COVID-19, dont celle sur la demande, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.



## Amortissement et dépréciation des actifs non financiers

### Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties, compte tenu de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité estimée. Les actifs liés aux droits d'utilisation de la flotte, les aéronefs, leurs composantes et les améliorations locatives constituent des sous-catégories importantes des immobilisations corporelles. La charge d'amortissement est fonction de plusieurs hypothèses, notamment la période sur laquelle l'aéronef sera utilisé, le calendrier de renouvellement de la flotte et l'estimation de la valeur résiduelle des aéronefs et de leurs composantes au moment de leur disposition prévue.

Des changements dans la durée d'utilité estimée et la valeur résiduelle des aéronefs pourraient influencer grandement la charge d'amortissement. En général, ces changements sont comptabilisés de façon prospective et inclus dans la charge d'amortissement. Les immobilisations corporelles sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une baisse de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable.

### Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société. Le calcul de la juste valeur diminuée du coût de la vente est fondé sur les données disponibles pour des transactions dans des conditions de pleine concurrence visant des actifs semblables, ou sur des prix observables sur le marché, moins les coûts de vente différentiels. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices, qui ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société, et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de l'actif de l'UGT faisant l'objet du test. La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation.

Au 31 octobre 2022, la Société a déterminé que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, constituent des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un nouveau test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Ce modèle est basé sur des données d'entrée de niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Les flux de trésorerie sont tirés des prévisions financières pour les quatre prochains exercices, basées sur le plan stratégique 2022-2026 et le budget 2023 de la Société, qui correspondent aux meilleures estimations de la direction et qui ont été approuvées par le conseil d'administration, et tiennent compte des conditions actuelles et prévues du marché, en incluant les effets de la pandémie de COVID-19. La Société a eu recours à diverses hypothèses pour établir ces projections qui sont, de par leur nature, incertaines et peuvent évoluer de manière imprévisible; il est donc possible que ces projections ne se réalisent pas, notamment si la demande demeure à des niveaux plus faibles que ceux attendus et que les restrictions de voyage persistent dans le temps.

Les principales hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation sont les suivantes :

- Un taux d'actualisation moyen de 15,70 % [14,75 % en 2021], soit le coût moyen pondéré du capital de la Société. Ce taux a été déterminé en tenant compte d'un certain nombre de facteurs tels que le taux d'intérêt sans risque, le rendement requis sur les investissements en actions, les facteurs de risque propres à la l'industrie du transport aérien et les facteurs de risque propres aux UGT de la Société;
- Un taux de croissance à long terme de 2,0% au-delà de la période de 5 ans [2,0% en 2021], basé sur le taux d'inflation cible de la Banque du Canada;
- Un prix du gallon de carburant entre 2,24 \$US et 3,79 \$US [entre 1,93 \$US et 2,53 \$US en 2021], selon les meilleures estimations de la direction.

Aux 31 octobre 2022 et 2021, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable demeure supérieure à leur valeur comptable. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur les principales hypothèses utilisées dans le modèle de flux de trésorerie actualisés et aucune dépréciation n'aurait été requises advenant la modification de ces hypothèses.

Des évaluations du terrain détenu au Mexique et du placement dans une coentreprise ont été effectuées séparément de l'évaluation des UGT de la Société. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer les charges de dépréciation, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente de celles-ci. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

### Taux d'actualisation des obligations locatives

La Société utilise le taux d'emprunt marginal pour calculer l'obligation locative. La Société estime le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location en tenant compte de plusieurs éléments, incluant le taux sans risque au début du bail, la solvabilité de la Société, la devise du bail, la durée du bail et la nature du bien loué. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le taux d'actualisation des obligations locatives, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul.

### Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts actuels des travaux et l'inflation de ces coûts, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

### Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À leur date d'émission, le passif lié aux bons de souscription, totalisant 51 283 \$, a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

### Avantages du personnel futurs

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que la valeur actualisée des obligations connexes sont calculés à l'aide d'évaluations actuarielles. Ces évaluations actuarielles font appel à des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le coût et les obligations liés aux avantages du personnel futurs, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente au processus d'évaluation actuarielle. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

### Impôts et taxes

Il existe des incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes, de changements aux lois fiscales ainsi que du montant et du calendrier du résultat imposable futur. Étant donné l'éventail des relations d'affaires internationales, les différences entre les résultats réels et les hypothèses formulées, ou les changements futurs apportés à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements futurs au montant de l'impôt sur le résultat déjà comptabilisé. Ces différences d'interprétation pourraient survenir pour diverses questions d'après les conditions propres au territoire respectif des filiales de la Société. La Société établit des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, à l'égard des conséquences possibles des audits des administrations fiscales des pays respectifs où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions repose sur divers facteurs, comme l'expérience d'audits fiscaux précédents et les interprétations de règlements fiscaux par l'entité assujettie et l'administration fiscale responsable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. La direction doit faire appel à une grande part de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisés, d'après le calendrier probable et le montant du résultat imposable futur ainsi que les stratégies de planification fiscale futures.

En raison des incidences défavorables de la pandémie de la COVID-19 sur ses résultats, la Société a cessé de comptabiliser les actifs d'impôts différés de ses filiales canadiennes et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS. La Société a évalué les indicateurs disponibles afin de déterminer si un résultat imposable suffisant pouvait être réalisé afin d'utiliser les actifs d'impôts différés existants. Tel que décrit à la note 2, en raison de la pandémie de COVID-19, les pertes générées durant l'exercice terminé le 31 octobre 2022 et les exercices précédents et l'incertitude liée au moment du retour de la demande pour les voyages loisirs constituent des indications négatives à l'effet que des actifs d'impôts différés puissent être réalisés. Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2022 et 2021, ces indications négatives l'emportent sur les indications positives historiques; ainsi, la Société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés pour ses filiales canadiennes au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Les déductions fiscales sous-jacentes à ces actifs d'impôts différés demeurent disponibles pour utilisation ultérieure en réduction du résultat imposable.

### Note 5 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 octobre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 319 162 \$ [128 154 \$ au 31 octobre 2021] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 56 395 \$, dont 31 273 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [42 157 \$ au 31 octobre 2021, dont 30 728 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

### Note 6 Clients et autres débiteurs

	2022 \$	2021 \$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	196 894	77 733
Sommes à recevoir de l'État	31 179	13 111
Créances-clients	9 497	9 775
Encaisses bailleurs à recevoir	9 959	1 610
Autres montants à recevoir	17 521	6 628
	<b>265 050</b>	<b>108 857</b>

Au 31 octobre 2022, le solde des sommes à recevoir de l'État n'inclut aucun montant de subvention salariale lié au Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (« PRTA ») ni au Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées (« PREPDT ») [au 31 octobre 2021, les sommes à recevoir de l'État incluent un montant de subvention salariale de 1 296 \$ lié au programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »)]. Le PRTA et le PREPDT [note 19] se sont terminés le 7 mai 2022.

## Note 7 Instruments financiers

### Classement des instruments financiers

Le classement des instruments financiers, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se détaillent comme suit :

	Valeur comptable				
	Juste valeur par le biais du résultat net \$	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global \$	Coût amorti \$	Total \$	Juste valeur \$
<b>Au 31 octobre 2022</b>					
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	322 535	—	—	322 535	322 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	375 557	—	—	375 557	375 557
Clients et autres débiteurs	—	—	233 871	233 871	233 871
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	—	37 920	37 920	37 920
Instruments financiers dérivés					
- Dérivés liés au carburant	4 339	—	—	4 339	4 339
- Dérivés liés aux devises	7 600	—	—	7 600	7 600
- Option de prépaiement	128	—	—	128	128
	710 159	—	271 791	981 950	981 950
<b>Passifs financiers</b>					
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	277 319	277 319	277 319
Instruments financiers dérivés					
- Dérivés liés aux devises	6 209	—	—	6 209	6 209
Dette à long terme	—	—	664 288	664 288	654 954
Passif lié aux bons de souscription	24 360	—	—	24 360	24 360
	30 569	—	941 607	972 176	962 842

	Valeur comptable				
	Juste valeur par le biais du résultat net \$	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global \$	Coût amorti \$	Total \$	Juste valeur \$
<b>Au 31 octobre 2021</b>					
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	433 195	—	—	433 195	433 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	170 311	—	—	170 311	170 311
Clients et autres débiteurs	—	—	95 746	95 746	95 746
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	—	33 926	33 926	33 926
Instruments financiers dérivés					
- Option de prépaiement	1 377	—	—	1 377	1 377
	604 883	—	129 672	734 555	734 555
<b>Passifs financiers</b>					
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	131 009	131 009	131 009
Dette à long terme	—	—	464 557	464 557	466 557
Passif lié aux bons de souscription	36 557	—	—	36 557	36 557
	36 557	—	595 566	632 123	634 123

## Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les méthodes et hypothèses utilisées afin d'évaluer la juste valeur sont les suivantes :

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, en fiducie ou autrement réservés ou non, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués se rapproche de leur valeur comptable compte tenu qu'ils sont assujettis à des conditions similaires à celles que la Société pourrait obtenir pour des instruments ayant des termes similaires.

La juste valeur des dérivés liés au carburant ou aux devises est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser la différence entre la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux de ce contrat et la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date d'aujourd'hui le même contrat aux mêmes conditions. La Société tient également compte du risque de crédit de l'institution financière lors de la détermination de la valeur des actifs financiers et de son propre risque de crédit lors de la détermination de la valeur des passifs financiers.

La juste valeur de l'option de prépaiement liée au financement non garanti CUGE est déterminée en utilisant un arbre de taux d'intérêt trinôme basé sur le modèle Hull-White [note 14].

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser les flux de trésorerie liés à la dette à long terme en fonction du taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour une dette similaire en tenant compte des garanties, des conditions actuelles des marchés du crédit et du risque de crédit de la Société.

La juste valeur du passif lié aux bons de souscription est évaluée selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes [note 15].

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau :

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$	Autres données observables [niveau 2] \$	Données non observables [niveau 3] \$	Total \$
<b>Au 31 octobre 2022</b>				
<b>Actifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés				
- Dérivés liés au carburant	—	4 339	—	4 339
- Dérivés liés aux devises	—	7 600	—	7 600
- Option de prépaiement	—	—	128	128
	—	11 939	128	12 067
<b>Passifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés				
- Dérivés liés aux devises	—	6 209	—	6 209
Passif lié aux bons de souscription	—	—	24 360	24 360
	—	6 209	24 360	30 569

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$	Autres données observables [niveau 2] \$	Données non observables [niveau 3] \$	Total \$
<b>Au 31 octobre 2021</b>				
<b>Actifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés				
- Option de prépaiement	—	—	1 377	1 377
	—	—	1 377	1 377
<b>Passifs financiers</b>				
Passif lié aux bons de souscription	—	—	36 557	36 557
	—	—	36 557	36 557

### Participation ne donnant pas le contrôle

Le 31 mai 2021, à la suite d'un commun accord entre les deux parties, la Société a acquis la participation de 30 % que détenait l'actionnaire minoritaire dans Trafictours Canada inc. (« Trafictours ») pour ainsi porter sa participation à 100%. Trafictours est un voyageur réceptif qui propose des excursions et d'autres services aux vacanciers qui séjournent au Mexique, en République dominicaine et en Jamaïque. Le prix d'achat totalise 24 500 \$, soit un montant inférieur au montant de 37 800 \$ comptabilisé dans les états financiers consolidés de la Société au 31 octobre 2020, dont 15 000 \$ a été payé le 31 mai 2021. Le solde de 9 500 \$ est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs au 31 octobre 2022 et a été payé le 2 novembre 2022.

Jusqu'au 31 mai 2021, l'actionnaire minoritaire de la filiale Trafictours pouvait exiger que la Société achète les actions de Trafictours qu'il détenait à un prix égal à une formule préétablie, pouvant être ajusté selon les circonstances, et payable en espèces.

La variation de la participation ne donnant pas le contrôle se présente comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Solde au début de l'exercice	—	37 800
Résultat net	—	121
Autres éléments du résultat global	—	(4 008)
Variation de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle	—	(9 413)
Rachat de la participation ne donnant pas le contrôle	—	(24 500)
	—	—

### Gestion des risques découlant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variations des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses charges et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

### Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liées aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés, à satisfaire leurs obligations.

Les créances-clients compris avec les clients et autres débiteurs à l'état consolidé de la situation financière totalisent 9 497 \$ au 31 octobre 2022 [9 775 \$ au 31 octobre 2021]. Les comptes clients sont composés de soldes à recevoir d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyageurs géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs aux 31 octobre 2022 et 2021. Au 31 octobre 2022, environ 14 % [environ 11 % au 31 octobre 2021] des débiteurs étaient impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 78 % [environ 85 % au 31 octobre 2021] étaient en règle, à moins de 30 jours. Il n'est jamais arrivé que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients. À ce titre, la provision pour créances douteuses à la fin de chaque période, de même que la variation pour chacune des périodes, est négligeable.

Les soldes à recevoir de deux processeurs de cartes de crédit totalisent 196 894 \$ [77 733 \$ au 31 octobre 2021]. Le risque de crédit pour ces montants à recevoir est négligeable.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services, notamment des hôteliers, la Société effectue des dépôts afin de bénéficier d'avantages, entre autres relativement au prix, à l'exclusivité et à l'attribution de chambres. Au 31 octobre 2022, ces dépôts totalisent 28 140 \$ [7 471 \$ au 31 octobre 2021]. Ces dépôts sont compensés par les achats de nuitées dans ces hôtels et les achats chez ces fournisseurs. Le risque provient du fait que ces hôtels ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les nuitées entendues, et que les fournisseurs ne seraient pas en mesure de fournir le service requis. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls hôteliers et fournisseurs qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre d'hôtels et de fournisseurs et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 37 920 \$ au 31 octobre 2022 [33 926 \$ au 31 octobre 2021] et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuves que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2022, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 9 959 \$ [1 610 \$ au 31 octobre 2021] et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs. Le risque de crédit pour ces montants à recevoir est négligeable.

Pour les institutions financières, y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2022 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties, avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux [selon Dominion Bond Rating Service [DBRS]], A2 [selon Standard & Poor's] ou P2 [selon Moody's] en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit au 31 octobre 2022.

## Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable [voir note 2]. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 octobre 2022, à l'exception des obligations locatives qui sont présentées à la note 14:

	Échéance de moins d'un an \$	Échéance de un à deux ans \$	Échéance de deux à cinq ans \$	Échéance de cinq ans ou plus \$	Flux de trésorerie contractuels totaux \$	Valeur comptable totale \$
Créditeurs et charges à payer	277 319	—	—	—	277 319	277 319
Dette à long terme	25 220	215 783	443 261	355 377	1 039 641	664 288
Instruments financiers dérivés	6 500	—	—	—	6 500	6 209
Passif lié aux bons de souscription	16 799	7 561	—	—	24 360	24 360
<b>Total</b>	<b>325 838</b>	<b>223 344</b>	<b>443 261</b>	<b>355 377</b>	<b>1 347 820</b>	<b>972 176</b>

## Risque de marché

### Risque de change

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses obligations locatives, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 66 % des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors qu'environ 21 % des revenus sont réalisés avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de devises qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés aux devises en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois. Au cours de l'exercice 2022, la Société a recommencé à utiliser des dérivés liés aux devises afin de mitiger les fluctuations des taux de change.

Les tableaux suivants résument la position nette, en dollars canadiens, des actifs financiers et passifs financiers de la Société et de ses filiales en devises, autres que leur monnaie de mesure des états financiers, au 31 octobre, en fonction de leur monnaie de mesure des états financiers :

Actif net (passif net)	Dollar américain \$	Euro \$	Livre sterling \$	Dollar canadien \$	Autres devises \$	Total \$
<b>2022</b>						
<b>Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe</b>						
Dollar américain	—	—	—	19	(1 816)	(1 797)
Livre sterling	255	88	—	3 144	—	3 487
Dollar canadien	(1 046 906)	28 230	22 501	—	(210)	(996 385)
Autres devises	(1 592)	6	—	—	1 226	(360)
<b>Total</b>	<b>(1 048 243)</b>	<b>28 324</b>	<b>22 501</b>	<b>3 163</b>	<b>(800)</b>	<b>(995 055)</b>

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, si le dollar canadien s'était apprécié de 1 %, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur de 9 353 \$ alors que les autres éléments du résultat global auraient été supérieurs de 90 \$. À l'inverse, si le dollar canadien s'était déprécié de 1 %, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur de 6 204 \$ alors que les autres éléments du résultat global auraient été inférieurs de 90 \$. En prenant le dollar américain individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité, l'effet sur le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur de 9 401 \$ si le dollar canadien s'était apprécié et aurait été inférieur de 6 253 \$ si le dollar canadien s'était déprécié. Aucune autre devise prise individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité n'aurait un impact important sur les résultats de la Société.

Au 31 octobre 2022, 31 % des besoins estimatifs de l'exercice 2023 étaient couverts par des dérivés liés aux devises [aucun des besoins estimatifs de l'exercice 2022 n'étaient couverts par des dérivés liés aux devises au 31 octobre 2021].



### **Risque de variation des prix du carburant**

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés au carburant, dont l'échéance est généralement de moins douze mois. Au cours de l'exercice 2022, la Société a recommencé à utiliser des dérivés liés au carburant afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur ou supérieur de 4 410 \$.

Au 31 octobre 2022, 24 % des besoins estimatifs de l'exercice 2023 étaient couverts par des dérivés liés au carburant [aucun des besoins estimatifs de l'exercice 2022 n'étaient couverts par des dérivés liés au carburant au 31 octobre 2021].

### **Risque de taux d'intérêt**

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de ses facilités de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société aurait été supérieur ou inférieur de 327 \$.

### **Gestion du risque de capital**

Les objectifs de la Société en termes de gestion du capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celle-ci afin de pouvoir poursuivre son exploitation, de fournir un rendement à ses actionnaires, de fournir des avantages à ses autres parties prenantes et de maintenir une structure de capital la plus optimale possible afin de réduire le coût en capital.

La Société gère sa structure de capital en fonction de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut décider de déclarer des dividendes aux actionnaires, de remettre du capital à ses actionnaires et de racheter de ses actions sur le marché ou émettre de nouvelles actions. La Société utilise des ratios financiers non conformes aux IFRS afin d'évaluer sa structure de capital. Ces ratios sont décrits aux paragraphes suivants.

Depuis le 31 octobre 2021, la Société effectue le suivi de sa structure en capital en utilisant le ratio dette totale nette/capitalisation totale en visant un ratio inférieur à 50% à long terme. Ce ratio se calcule en divisant la dette totale nette par la capitalisation totale, qui correspond à la somme de la dette totale nette et de la capitalisation boursière. La dette totale nette est égale à la somme de la dette à long terme, des obligations locatives, du passif lié aux bons de souscription et de la subvention publique différée moins les coûts de financement reportés et la trésorerie et équivalents de trésorerie [non détenus en fiducie ou autrement réservés]. Quoique cette mesure soit couramment utilisée, elle ne reflète pas la juste valeur des contrats de location puisqu'elle ne considère pas les taux actuellement en vigueur pour des obligations assorties de conditions et de risques semblables. Le calcul du ratio dette totale nette/capitalisation totale se résume comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
<b>Dette totale nette</b>		
Dette à long terme	664 160	463 180
Subvention publique différée	169 025	167 394
Passif lié aux bons de souscriptions	24 360	36 557
Coûts de financement reportés	(12 552)	(19 368)
Obligations locatives	1 087 908	956 358
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(322 535)	(433 195)
	<b>1 610 366</b>	<b>1 170 926</b>
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	38 012	37 747
Cours de clôture	2,60	4,39
<b>Capitalisation boursière</b>	<b>98 831</b>	<b>165 709</b>
Dette totale nette	1 610 366	1 170 926
<b>Capitalisation totale</b>	<b>1 709 197</b>	<b>1 336 635</b>
<b>Ratio dette totale nette / Capitalisation totale</b>	<b>94,2 %</b>	<b>87,6 %</b>

Les facilités de crédit de la Société sont assorties de certaines clauses restrictives incluant entre autres un ratio lié au résultat d'exploitation ajustée et un niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie minimal. Ces ratios sont suivis par la direction et ensuite soumis trimestriellement au conseil d'administration de la Société. Au 31 octobre 2022, la Société bénéficiait d'une suspension de l'application de ces ratios de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. À l'exception des clauses restrictives liées aux facilités de crédit, la Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

## Note 8 Dépôts

	2022	2021
	\$	\$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	135 563	80 777
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	37 920	33 926
Dépôts auprès de fournisseurs	28 140	7 471
	<b>201 623</b>	<b>122 174</b>
Moins tranche récupérable à moins d'un an	29 392	10 130
	<b>172 231</b>	<b>112 044</b>

## Note 9 Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives aéronefs \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
<b>Coût</b>							
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	117 118	135 486	57 193	78 684	1 300 068	122 450	1 810 999
Ajouts	537	7 605	4 646	19	158 425	1 001	172 233
Dispositions	(4 585)	(36)	(815)	(229)	(32 358)	(3 006)	(41 029)
Radiations	(7 159)	(2)	(14 302)	(20 189)	(10 765)	(9 000)	(61 417)
Dépréciation	—	(783)	—	—	—	—	(783)
Écart de change	—	—	121	4 924	—	4	5 049
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>105 911</b>	<b>142 270</b>	<b>46 843</b>	<b>63 209</b>	<b>1 415 370</b>	<b>111 449</b>	<b>1 885 052</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	67 277	78 803	43 180	30 168	539 787	77 555	836 770
Amortissement	8 115	7 611	4 506	1 680	118 148	6 287	146 347
Dispositions	(4 585)	(36)	(663)	(229)	(29 028)	(2 486)	(37 027)
Radiations	(7 159)	(2)	(14 302)	(20 189)	(10 765)	(9 000)	(61 417)
Écart de change	—	—	121	104	—	3	228
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>63 648</b>	<b>86 376</b>	<b>32 842</b>	<b>11 534</b>	<b>618 142</b>	<b>72 359</b>	<b>884 901</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 octobre 2022</b>	<b>42 263</b>	<b>55 894</b>	<b>14 001</b>	<b>51 675</b>	<b>797 228</b>	<b>39 090</b>	<b>1 000 151</b>
<b>Coût</b>							
<b>Solde au 31 octobre 2020</b>	162 773	136 183	58 649	82 966	1 457 559	148 971	2 047 101
Ajouts	3 160	713	580	—	241 754	432	246 639
Dispositions	(46 562)	(790)	(174)	—	(379 552)	(19 453)	(446 531)
Radiations	(69)	(620)	(1 741)	(773)	(12 760)	(7 095)	(23 058)
Dépréciation	(2 184)	—	—	—	(6 933)	—	(9 117)
Écart de change	—	—	(121)	(3 509)	—	(405)	(4 035)
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	<b>117 118</b>	<b>135 486</b>	<b>57 193</b>	<b>78 684</b>	<b>1 300 068</b>	<b>122 450</b>	<b>1 810 999</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
<b>Solde au 31 octobre 2020</b>	102 260	71 272	39 844	29 591	806 496	81 256	1 130 719
Amortissement	10 808	8 850	5 225	1 394	117 268	7 045	150 590
Dispositions	(45 722)	(699)	(60)	—	(371 217)	(3 367)	(421 065)
Radiations	(69)	(620)	(1 741)	(773)	(12 760)	(7 095)	(23 058)
Écart de change	—	—	(88)	(44)	—	(284)	(416)
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	<b>67 277</b>	<b>78 803</b>	<b>43 180</b>	<b>30 168</b>	<b>539 787</b>	<b>77 555</b>	<b>836 770</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 octobre 2021</b>	<b>49 841</b>	<b>56 683</b>	<b>14 013</b>	<b>48 516</b>	<b>760 281</b>	<b>44 895</b>	<b>974 229</b>

## Immobilisations corporelles liées à la flotte

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société a retourné de façon anticipée au bailleur un Airbus A330 loué. Le retour a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 21 457 \$. De plus, la Société a pris livraison de deux Airbus A321LR.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société a retourné de façon anticipée aux bailleurs cinq aéronefs loués, soit quatre Airbus A330 et un Boeing 737-800, et deux baux d'Airbus A330 sont arrivés à échéance. Ces retours ont donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 426 114 \$ et 416 939 \$, respectivement. De plus, un Airbus A330 loué ne sera plus utilisé jusqu'à son retour au bailleur. Une charge de dépréciation correspondant à la totalité de la valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation, des composantes d'entretien et des améliorations locatives pour cet aéronef a été comptabilisée à l'état consolidé des résultats sous le poste Éléments spéciaux; ces charges de dépréciation totalisent 9 117 \$ [note 20].

## Terrain, édifice et améliorations locatives

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société a renégocié des baux immobiliers, donnant lieu à une réduction de 19 453 \$ de l'actif au titre du droit d'utilisation immobilier [note 21].

Le 20 mai 2021, étant donnée la modification des objectifs stratégiques et la baisse des liquidités en lien avec la pandémie de COVID-19, le conseil d'administration de la Société a approuvé la cessation des activités de la division hôtelière. Aux 31 octobre 2022 et 2021, le terrain détenu au Mexique ne rencontre pas les critères nécessaires pour être présenté à titre d'actif détenu en vue de la vente. Étant donné les facteurs pré-cités et l'incertitude concernant l'utilisation future du terrain détenu au Mexique, des évaluations de sa valeur recouvrable comparativement à sa valeur comptable ont été effectuées aux 31 octobre 2022 et 2021. La valeur recouvrable du terrain à chacune des dates a été évaluée à partir de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur diminuée des coûts de sortie a été estimée basé sur des données d'entrée de niveau 3, soit des évaluations préparées par un évaluateur externe et indépendant en date du 13 octobre 2022 et du 19 octobre 2021, respectivement. Aux 31 octobre 2022 et 2021, la valeur recouvrable du terrain au Mexique établie correspond à sa valeur comptable; ainsi, aucune charge de dépréciation n'est requise.

## Note 10 Immobilisations incorporelles

	Logiciels \$	Marques de commerce \$	Listes de clients \$	Total \$
<b>Coût</b>				
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	<b>156 279</b>	<b>20 391</b>	<b>12 594</b>	<b>189 264</b>
Ajouts	3 697	—	—	3 697
Dispositions	(110)	—	—	(110)
Radiations	(979)	—	—	(979)
Écart de change	(167)	(126)	—	(293)
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>158 720</b>	<b>20 265</b>	<b>12 594</b>	<b>191 579</b>
<b>Amortissement cumulé et dépréciation cumulée</b>				
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	<b>141 713</b>	<b>18 193</b>	<b>12 509</b>	<b>172 415</b>
Amortissement	6 997	—	85	7 082
Dispositions	(65)	—	—	(65)
Radiations	(979)	—	—	(979)
Écart de change	(135)	—	—	(135)
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>147 531</b>	<b>18 193</b>	<b>12 594</b>	<b>178 318</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 octobre 2022</b>	<b>11 189</b>	<b>2 072</b>	<b>—</b>	<b>13 261</b>

	Logiciels \$	Marques de commerce \$	Listes de clients \$	Total \$
<b>Coût</b>				
<b>Solde au 31 octobre 2020</b>	158 543	20 418	12 594	191 555
Ajouts	560	—	—	560
Radiations et dépréciation	(2 720)	—	—	(2 720)
Écart de change	(104)	(27)	—	(131)
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	156 279	20 391	12 594	189 264
<b>Amortissement cumulé et dépréciation cumulée</b>				
<b>Solde au 31 octobre 2020</b>	135 391	18 193	12 462	166 046
Amortissement	9 128	—	47	9 175
Radiations et dépréciation	(2 720)	—	—	(2 720)
Écart de change	(86)	—	—	(86)
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	141 713	18 193	12 509	172 415
<b>Valeur comptable nette au 31 octobre 2021</b>	14 566	2 198	85	16 849

## Note 11 Placement

La Société détient une participation de 50% dans Desarrollo Transimar, une société mexicaine exploitant un hôtel, le Marival Armony. Cette participation dans une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

La variation du placement dans Desarrollo Transimar se présente comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Solde d'ouverture	9 476	14 509
Apport en capital	707	821
Quote-part du résultat net	(2 477)	(4 704)
Écart de conversion	1 114	(1 150)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>8 820</b>	<b>9 476</b>

Le placement a été converti au taux de clôture USD/CAD de 1,3641 au 31 octobre 2022 [1,2397 au 31 octobre 2021].

Aux 31 octobre 2022 et 2021, la Société a déterminé qu'il n'existait pas d'indications objectives de dépréciation de son placement dans une coentreprise, ni de reprise de valeur du placement.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées de Desarrollo Transimar aux 31 octobre 2022 et 2021:

	2022 \$	2021 \$
<b>État de la situation financière :</b>		
Actif courant	8 127	6 667
Actif non courant	87 330	80 335
Passif courant	4 768	3 875
Passif non courant	73 049	64 175
<b>Actif net</b>	<b>17 640</b>	<b>18 952</b>
<b>Valeur comptable du placement</b>	<b>8 820</b>	<b>9 476</b>
<b>État du résultat global :</b>		
Revenus	14 296	12 402
Résultat net et résultat global	(4 954)	(9 408)
<b>Quote part de la perte nette</b>	<b>(2 477)</b>	<b>(4 704)</b>

**Note 12**      **Autres actifs**

	2022	2021
	\$	\$
Coûts de financement reportés	12 552	19 368
	<b>12 552</b>	<b>19 368</b>

La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. Lors d'un tirage sur le financement non garanti CUGE, les coûts de financement reportés comptabilisés à l'actif sont appliqués en réduction de la valeur comptable initiale des passifs constatés, au pro-rata des montants tirés [note 15]. Les coûts de financement reportés incluent également des coûts de financement liés à la portion inutilisée des facilités de crédit CUGE [note 14].

**Note 13**      **Fournisseurs et autres créditeurs**

	2022	2021
	\$	\$
Fournisseurs	195 088	72 127
Salaires et avantages du personnel à payer	59 351	36 836
Frais courus	22 880	22 046
Sommes à remettre à l'État	12 578	10 781
	<b>289 897</b>	<b>141 790</b>

**Note 14**      **Dettes à long terme et obligations locatives**

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 31 octobre 2022 et 2021. La partie courante des obligations locatives inclut des paiements de loyers différés liés aux baux d'aéronefs et aux baux immobiliers de 32 148 \$ et 51 \$, respectivement [80 989 \$ et 2 340 \$ en 2021, respectivement] :

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	2022 \$	2021 \$
<b>Dettes à long terme</b>				
Financement garanti - CUGE	2024	5,55	77 215	43 827
Financement non garanti - CUGE	2026	13,27	284 757	157 985
Facilité de crédit non garantie - Crédits voyage	2028	14,00	182 520	140 590
Entente de crédit à terme rotatif	2024	8,27	49 644	49 805
Entente de crédit subordonnée	2024	13,55	70 024	70 973
<b>Dettes à long terme</b>		<b>12,23</b>	<b>664 160</b>	<b>463 180</b>
<b>Obligations locatives</b>				
Flotte	2023-2034	5,85	1 044 951	904 922
Immobilier et autres	2023-2037	5,43	42 957	51 436
<b>Obligations locatives</b>		<b>5,83</b>	<b>1 087 908</b>	<b>956 358</b>
<b>Total dettes à long terme et obligations locatives</b>		<b>8,26</b>	<b>1 752 068</b>	<b>1 419 538</b>
Partie courante des obligations locatives			(137 165)	(171 557)
<b>Dettes à long terme et obligations locatives</b>			<b>1 614 903</b>	<b>1 247 981</b>

## Financement du gouvernement du Canada

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son accord avec le gouvernement du Canada. La nouvelle entente lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 843 300 \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), soit 100 000 \$ de plus que l'entente initiale. La nouvelle entente met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50 000 \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE et dont la Société ne fait usage que selon ses besoins, se décomposent comme suit :

### Financement garanti CUGE

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de financement garanti CUGE afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires de 20 000 \$, portant le total de la facilité de crédit à 98 000 \$. La date d'échéance a également été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. La facilité de crédit est non renouvelable et garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions et continue de porter intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société a effectué des tirages pour un montant total de 34 000 \$. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au 31 octobre 2022, un montant de 78 000 \$ était utilisé [44 000 \$ au 31 octobre 2021], dont la valeur comptable est de 77 215 \$ [43 827 \$ au 31 octobre 2021].

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec cet amendement.

De plus, l'obtention de liquidités supplémentaires selon l'entente amendée du 29 juillet 2022 liée au financement garanti CUGE a été traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante. Les tirages futurs seront comptabilisés de la même manière que les tirages précédents.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 10 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

### Financement non garanti CUGE

Les 9 mars 2022 et 29 juillet 2022, la Société a renégocié certains termes de l'entente qui avaient été conclus avec le gouvernement du Canada pour le financement non garanti CUGE. Le 29 juillet 2022, la Société a ainsi obtenu l'accès à des liquidités supplémentaires de 80 000 \$, portant le total de la facilité de crédit non renouvelable et non garantie à 392 000 \$. Selon l'entente amendée le 9 mars 2022, la facilité de crédit porte dorénavant intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023 (précédemment jusqu'au 29 avril 2022), augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023), puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023). La date d'échéance du montant initial de 312 000 \$ de la facilité de crédit demeure le 29 avril 2026 alors que la date d'échéance de la tranche additionnelle de 80 000 \$ sera le 29 juillet 2027. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible.

La Société a conclu que les modifications liées aux intérêts selon l'entente amendée du 9 mars 2022 n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ainsi, au 9 mars 2022, la valeur comptable du financement non garantie CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 22 191 \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme et a été calculé comme suit:

	\$
Valeur comptable du passif financier initial avant la modification au 9 mars 2022	265 906
Valeur comptable du passif financier selon les nouvelles conditions au 9 mars 2022	243 715
<b>Gain sur modification de la dette à long terme</b>	<b>(22 191)</b>

L'obtention de liquidités supplémentaires selon l'entente amendée du 29 juillet 2022 liée au financement non garanti CUGE a été traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante. Les tirages futurs seront comptabilisés de la même manière que les tirages précédents.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 40 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Au 31 octobre 2022, un montant de 312 000 \$ était utilisé [176 000 \$ au 31 octobre 2021] et sa valeur comptable est de 284 757 \$ [157 985 \$ au 31 octobre 2021]. Au cours de la période de l'exercice terminée le 31 octobre 2022, la Société a effectué des tirages pour un montant total de 136 000 \$. La facilité de crédit inclut une option de prépaiement, qui constitue un dérivé incorporé, dont la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ce dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de sa juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous variation de la juste valeur des dérivés. Au 31 octobre 2022, la juste valeur de l'option de prépaiement est de 128 \$ [1 377 \$ au 31 octobre 2021] et a été déterminée en utilisant un arbre de taux d'intérêt trinôme basé sur le modèle Hull-White.

Dans le contexte du montage financier amendé, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels, portant ainsi le total de bons de souscription à 17 687 500 [note 15] en lien avec le financement non garanti - CUGE.

#### **Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage**

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié l'accord conclu avec le gouvernement du Canada afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 43 300 \$ sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyages, portant ainsi son total à 353 300 \$. Cette facilité de crédit non garantie a été accordée afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

L'obtention de liquidités supplémentaires sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage a été traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante et a été comptabilisée de la même manière que les tranches précédentes.

Au 31 octobre 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée [310 000 \$ au 31 octobre 2021] et la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 182 520 \$ [140 590 \$ au 31 octobre 2021], un montant de 169 025 \$ [167 394 \$ au 31 octobre 2021] est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, un montant de 18 864 \$ [5 056 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021] a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.



## Autres facilités de crédit

### **Entente de crédit à terme rotatif**

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations. Selon l'entente amendée, la date d'échéance a été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Aux 31 octobre 2022 et 2021, la facilité de crédit était pleinement utilisée.

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec cet amendement.

### **Entente de crédit subordonnée**

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70 000 \$. Selon l'entente amendée, la date d'échéance a été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. L'entente devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 31 octobre 2022), une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Aux 31 octobre 2022 et 2021, la facilité de crédit était pleinement utilisée.

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec cet amendement.

### **Entente de crédit rotatif – Lettres de crédit**

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2022, un montant de 55 935 \$ était utilisé [38 161 \$ au 31 octobre 2021] dont 31 273 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

## Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les exercices terminés les 31 octobre 2022 et 2021 se détaille comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	50 377	16 520
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	47 660	45 567
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	2 973	983
Autres intérêts	4 304	13 954
<b>Coûts de financement</b>	<b>105 314</b>	<b>77 024</b>

Les autres intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 sont principalement constitués des frais d'intérêts, d'attente et de mise en place liés à l'entente de crédit subordonnée de 70 000 \$.

## Charge de loyer

La charge de loyer pour les périodes terminées les 31 octobre 2022 et 2021 se détaille comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Paiements de loyer variables	6 018	—
<b>Loyer d'aéronefs</b>	<b>6 018</b>	<b>—</b>
Paiements de loyer variables	1 059	—
Baux à court terme	3 483	950
Baux liés à des actifs de faible valeur	351	558
	<b>10 911</b>	<b>1 508</b>

## Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives sont présentés dans le tableau suivant :

	2022			2021		
	Flux de trésorerie \$	Variations sans effet sur la trésorerie \$	Total \$	Flux de trésorerie \$	Variations sans effet sur la trésorerie \$	Total \$
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>			<b>956 358</b>			<b>853 906</b>
Remboursements	(108 336)	—	(108 336)	(74 539)	—	(74 539)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	145 656	145 656	—	241 605	241 605
Portion intérêts des paiements de loyer différés	—	12 162	12 162	—	33 174	33 174
Compensation de paiements de loyers et résiliations de baux	—	(9 842)	(9 842)	—	(45 222)	(45 222)
Écart de change	—	91 910	91 910	—	(52 566)	(52 566)
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>(108 336)</b>	<b>239 886</b>	<b>1 087 908</b>	<b>(74 539)</b>	<b>176 991</b>	<b>956 358</b>

## Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 31 octobre 2022 s'établissent comme suit. Les intérêts sur la dette à long terme incluent seulement les intérêts dus au 31 octobre 2022. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,3641 au 31 octobre 2022 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2023 \$	2024 \$	2025 \$	2026 \$	2027 \$	2028 et plus \$	Total \$
<b>Obligations liées à la dette à long terme</b>	—	196 883	—	284 757	—	182 520	664 160
Flotte	187 173	168 155	171 292	151 442	136 467	497 990	1 312 519
Immobilier et autres	3 993	3 319	5 788	5 357	5 426	35 575	59 458
<b>Obligations locatives</b>	<b>191 166</b>	<b>171 474</b>	<b>177 080</b>	<b>156 799</b>	<b>141 893</b>	<b>533 565</b>	<b>1 371 977</b>
<b>Total</b>	<b>191 166</b>	<b>368 357</b>	<b>177 080</b>	<b>441 556</b>	<b>141 893</b>	<b>716 085</b>	<b>2 036 137</b>

La note 9 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 24 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

### Note 15 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement non garanti CUGE [note 14], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Les bons de souscription sont acquis en proportion des tirages qui seront effectués. Selon les termes de l'entente du financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023 (précédemment avant le 29 avril 2022), 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 31 octobre 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription [7 333 333 bons de souscription au 31 octobre 2021] étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 17 687 500 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 503 036 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 8 184 464 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 9 503 036 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 9 503 036 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, la juste valeur des 13 000 000 bons de souscription émis le 29 avril 2021 a été estimée à 41 491 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 1,66 %, une volatilité prévue de 55,8 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle. La juste valeur des 4 687 500 bons de souscription émis le 29 juillet 2022 a été estimée à 9 792 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 2,69 %, une volatilité prévue de 53,3 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle.

La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. Lors d'un tirage sur le financement non garanti CUGE, les coûts de financement reportés comptabilisés à l'actif sont appliqués en réduction de la valeur comptable initiale des passifs constatés, au pro-rata des montants tirés. L'escompte en découlant fera partie de la détermination du taux effectif de chaque tirage en conjonction avec les flux de trésorerie prévus pour le remboursement des tirages.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription pour l'exercice terminé le 31 octobre se détaille comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>36 557</b>	–
Émission	9 792	41 491
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(21 989)	(4 934)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>24 360</b>	<b>36 557</b>
Passif courant	16 799	20 622
Passif non courant	7 561	15 935
<b>Solde de fermeture</b>	<b>24 360</b>	<b>36 557</b>

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 31 octobre 2022, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 52,7 %. Une augmentation de 5,0 % de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 2 100 \$ du passif lié aux bons de souscription au 31 octobre 2022.

## Note 16 Provison pour conditions de retour

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. La variation de la provision pour conditions de retour pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022 se détaille comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>126 244</b>	143 598
Provisions supplémentaires	49 858	28 574
Changements d'estimations	(15 276)	(18 527)
Utilisation de la provision	(6 163)	—
Montants inutilisés repris	(2 864)	(28 384)
Charge de désactualisation	2 973	983
<b>Solde de fermeture</b>	<b>154 772</b>	126 244
Provisions courantes	—	3 065
Provisions non courantes	154 772	123 179
<b>Solde de fermeture</b>	<b>154 772</b>	126 244

Les changements d'estimations incluent notamment les modifications au taux d'inflation à appliquer aux coûts actuels estimés et au taux d'actualisation de la provision pour conditions de retour. Au 31 octobre 2022, les montants inutilisés repris correspondent au renversement de la provision pour conditions de retour pour trois aéronefs, dont un aéronef pour lequel le contrat de location a été résilié et deux aéronefs qui avaient retourné de façon anticipée en 2021.

Au 31 octobre 2021, les montants inutilisés repris incluent 7 521 \$ en lien avec des réparations futures sur des aéronefs qui n'auront pas lieu, 6 610 \$ en lien avec des contrats de location arrivés à échéance durant l'exercice et 14 253 \$ en lien avec les renversements des provisions pour conditions de retour pour les aéronefs dont les contrats de location ont été résiliés.

## Note 17 Avantages sociaux futurs

La Société offre des ententes de retraite de type à prestations définies à l'intention de certains membres de la haute direction et des régimes de retraite à cotisations définies à certains employés.

### Ententes à prestations définies et avantages postérieurs à l'emploi

Les ententes de retraite de type à prestations déterminées à l'intention de certains membres de la haute direction prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service admissibles et la moyenne des gains admissibles des cinq années pour lesquelles les gains admissibles du participant étaient les plus élevés. Ces ententes de retraite ne sont pas capitalisées, cependant, afin de garantir ses obligations relatives aux ententes de retraite de type à prestations définies, la Société a émis une lettre de crédit au fiduciaire au montant de 31 273 \$ [voir note 5]. La Société mesure ses obligations au 31 octobre de chaque exercice à l'aide d'une estimation actuarielle.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations définies aux 31 octobre 2022 et 2021 :

	2022	2021
	\$	\$
Valeur actuelle des obligations au début de l'exercice	27 120	49 862
Coût des services rendus	1 108	1 360
Coût des modifications	(1 579)	3 295
Coûts financiers	848	1 099
Prestations versées	(1 120)	(29 094)
Pertes d'expérience	286	2 350
Gain actuariel sur l'obligation	(5 890)	(1 752)
<b>Valeur actuelle des obligations à la fin de l'exercice</b>	<b>20 773</b>	27 120

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices clos les 31 octobre :

	2022	2021
	\$	\$
Coût des services rendus	1 108	1 360
Coût des modifications	(1 579)	3 295
Intérêts débiteurs	848	1 099
<b>Total des coûts au titre des avantages de retraite</b>	<b>377</b>	<b>5 754</b>

Le tableau suivant indique les paiements prévus être effectués en vertu des ententes de retraite de type à prestations déterminées au 31 octobre 2022 :

	\$
Un an et moins	1 183
Entre un an et cinq ans	5 515
Entre cinq et 10 ans	7 060
Entre 10 et 15 ans	7 585
Entre 15 et 20 ans	6 688
	<b>28 031</b>

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux ententes de retraite est de 12,3 ans au 31 octobre 2022.

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer l'obligation de la Société au titre des avantages de retraite et le coût des avantages de retraite de la Société étaient comme suit :

	2022	2021
	%	%
<b>Obligation au titre des avantages de retraite</b>		
Taux d'actualisation	5,25	3,25
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75
<b>Coût des avantages de retraite</b>		
Taux d'actualisation	3,25	2,75
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

	Coûts des avantages de retraite pour l'exercice clos le 31 octobre 2022	Obligations liées aux avantages de retraite au 31 octobre 2022
	\$	\$
Augmentation (diminution)		
Taux d'actualisation	(32)	(594)
Taux de croissance des gains admissibles	22	51

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des avantages et des montants inscrits à l'état de la situation financière sous le poste Avantages sociaux futurs :

	2022	2021
	\$	\$
Actifs du régime à la juste valeur	—	—
Obligation au titre des prestations constituées	20 773	27 120
<b>Déficit des avantages de retraite</b>	<b>20 773</b>	<b>27 120</b>

Les variations du montant cumulatif des pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées comme un élément distinct des résultats non distribués, se détaillent comme suit :

Gains (pertes)	\$
<b>31 octobre 2020</b>	(15 254)
Pertes actuarielles	(597)
<b>31 octobre 2021</b>	(15 851)
Gains actuariels	5 603
<b>31 octobre 2022</b>	(10 248)

## Régimes de retraites à cotisations définies

La Société offre à certains employés des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations à ces régimes sont fondées sur un pourcentage des salaires.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies, qui correspondent au coût comptabilisé, se sont établies à 12 584 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 [6 114 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021].

## Note 18 Capitaux propres

### Capital-actions autorisé

#### Actions à droit de vote variable de catégorie A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

### **Actions à droit de vote de catégorie B**

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

### **Actions privilégiées**

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

### **Capital-actions émis et en circulation**

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
<b>Solde au 31 octobre 2020</b>	37 747 090	221 012
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	37 747 090	221 012
Émission de la trésorerie	265 054	912
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>38 012 144</b>	<b>221 924</b>

Au 31 octobre 2022, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 1 428 479 et à 36 583 665 [1 694 125 et 36 052 965 au 31 octobre 2021].

### **Régime d'options d'achat d'actions**

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, la Société peut accorder aux personnes admissibles jusqu'à un maximum de 1 406 508 actions de catégorie A ou actions de catégorie B additionnelles à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'octroi des options. La période d'exercice des options ainsi que les conditions d'acquisitions, le cas échéant, sont déterminés lors de chaque octroi. Les options octroyées avant le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours de périodes de dix ans, tandis que celles octroyées après le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours d'une période de sept ans. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les options d'achat d'actions en circulation deviennent acquises.

Les tableaux suivants résument l'information sur les options en circulation :

	2022		2021	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Au début de l'exercice	1 108 262	7,55	1 738 570	10,13
Attribuées	150 000	4,18	150 000	4,61
Annulées	(672 898)	7,77	(128 953)	10,96
Expirées	(104 517)	7,86	(651 355)	13,07
<b>À la fin de l'exercice</b>	<b>480 847</b>	<b>6,13</b>	<b>1 108 262</b>	<b>7,55</b>
<b>Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice</b>	<b>180 847</b>	<b>9,01</b>	<b>958 262</b>	<b>8,01</b>



Fourchette des prix d'exercice \$	Options en circulation		Options pouvant être exercées		
	Nombre d'options en circulation au 31 octobre 2022	Durée de vie moyenne pondérée	Prix moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 octobre 2022	Prix moyen pondéré \$
4,18 à 4,61	300 000	6,3	4,40	—	—
6,01 à 10,94	180 847	1,1	9,01	180 847	9,01
	480 847	4,3	6,13	180 847	9,01

### **Charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions**

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société a attribué 150 000 options d'achat d'actions [150 000 en 2021] à ses dirigeants et employés clés. Le modèle d'évaluation Black-Scholes est utilisé pour estimer la juste valeur moyenne des options à la date de leur attribution. Les hypothèses utilisées et la juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution se présentent comme suit :

	2022	2021
Taux d'intérêt sans risque	3,09 %	0,96 %
Durée de vie prévue	4 ans	4 ans
Volatilité prévue	64,7 %	67,0 %
Rendement de l'action	0,0 %	0,0 %
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	2,15 \$	2,34 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 144 \$ [aucune charge de rémunération en 2021] relativement à son régime d'options d'achat d'actions.

### **Régime d'unités d'actions liées à la performance**

Des unités d'actions liées à la performance [« UAP »] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions liées à la performance à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, chaque haut dirigeant admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAP. Les UAP consistent en l'octroi d'un nombre d'unités qui correspond à un pourcentage du salaire de base du participant, divisé par la juste valeur marchande des actions de catégorie B à la date d'octroi. Une fois acquises, les UAP donnent au participant le droit de recevoir un nombre d'actions équivalent ou un paiement en espèces, au gré de la Société; 100% de celles-ci deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Les 50% restantes des UAP octroyées deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, pourvu que le participant soit toujours employé par la Société. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAP attribuées deviennent acquises.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021, la Société n'a attribué aucune UAP à ses dirigeants et employés clés. Aux 31 octobre 2022 et 2021, il n'y avait aucune UAP attribuée. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération [renversement de la charge de rémunération de 1 843 \$ en 2021 dont la totalité a été comptabilisée comme transaction réglée en trésorerie] relativement à son régime d'unités d'actions liées à la performance.

### **Régime d'achat d'actions**

Un régime d'achat d'actions est offert aux employés admissibles de la Société et de ses filiales. En vertu du régime, au 31 octobre 2022, la Société était autorisée à émettre un maximum de 805 736 actions. Le régime permet à chaque employé admissible de souscrire un nombre d'actions dont la souscription globale n'excède pas 10 % de son salaire annuel en vigueur à la date d'adhésion. Le prix d'achat des actions dans le cadre du régime correspond au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'émission des actions moins une décote de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 265 054 actions [aucune action en 2021] en vertu du régime d'achat d'actions.

## Régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque employé admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global correspond à un montant de 30 % ou 60 % du pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 5 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues à l'employé admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant les six premiers mois de la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société.

Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par l'employé en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 127 \$ [aucune charge de rémunération en 2021] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital.

## Régime d'incitation à l'actionnariat permanent

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque haut dirigeant admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global est égal au pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 10 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues graduellement au haut dirigeant admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société. Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par le participant en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 184 \$ [aucune charge de rémunération en 2021] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat permanent.

## Régime d'unités d'actions différées

Des unités d'actions différées [« UAD »] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs indépendants. En vertu de ce régime, chaque administrateur indépendant reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédents l'attribution des UAD. Les UAD sont rachetées par la Société lorsqu'un administrateur cesse d'être un participant du régime. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAD.

Au 31 octobre 2022, le nombre d'UAD attribué s'élevait à 360 439 [302 203 au 31 octobre 2021]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société a comptabilisé un renversement de la charge de rémunération de 94 \$ [une charge de rémunération de 171 \$ en 2021] relativement à son régime d'unités d'actions différées.

## Régime d'unités d'actions avec restrictions

Des unités d'actions avec restrictions [« UAR »] sont attribuées annuellement dans le cadre du régime d'unités d'actions avec restrictions aux employés admissibles. En vertu de ce régime, chaque employé admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAR. La valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'attribution des UAR. Les droits rattachés aux UAR sont acquis sur une période de trois ans. Lorsqu'acquises, les UAR sont immédiatement rachetées par la Société, sous réserve de certaines conditions et certaines clauses de performances financières de la Société. Aux fins du rachat d'UAR, la valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAR. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAR attribuées deviennent acquises.

Au 31 octobre 2022 et au 31 octobre 2021, il n'y avait aucune UAR attribuée. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération [un renversement de la charge de rémunération de 4 687 \$ en 2021] relativement à son régime d'unités d'actions avec restrictions.

## Bons de souscription

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2022 et 2021, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 15].

## Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	2022	2021
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$
<b>NUMÉRATEUR</b>		
Résultat net attribuable aux actionnaires servant au calcul du résultat de base par action	(445 324)	(389 559)
Effet de la conversion présumée des bons de souscription	(21 989)	(4 934)
Retrancher l'effet antidilutif	21 989	4 934
Résultat net attribuable aux actionnaires servant au calcul du résultat dilué par action	(445 324)	(389 559)
<b>DÉNOMINATEUR</b>		
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	37 838	37 747
<b>Effet des titres potentiellement dilutifs</b>		
Options d'achat d'actions	—	18
Bons de souscription	—	1 807
Retrancher l'effet antidilutif	—	(1 825)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	37 838	37 747
<b>Perte par action</b>		
De base	(11,77)	(10,32)
Diluée	(11,77)	(10,32)

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, les 480 847 options d'achat d'actions en circulation et les 9 503 036 bons de souscription acquis pouvant être exercés via l'émission d'actions ont été exclus du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période [1 108 262 options d'achat d'actions et 9 436 772 bon de souscription pour l'exercice clos le 31 octobre 2021].

## Note 19 Information supplémentaire sur les revenus et les charges

### Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	2022	2021
	\$	\$
<b>Clients</b>		
Amérique	870 660	88 611
Transatlantique	752 419	26 383
<b>Autres</b>	<b>18 959</b>	<b>9 824</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>1 642 038</b>	<b>124 818</b>

## Soldes des contrats

Le tableau ci-dessous présente les soldes des contrats avec des clients :

	2022	2021
	\$	\$
Créances-clients [note 6]	9 497	9 775
Autres montants à recevoir [note 6]	196 894	77 733
Coûts des contrats, inclus dans les Charges payées d'avance	11 973	5 543
Dépôts de clients et revenus différés	602 509	292 158

## Salaires et avantages du personnel

	2022	2021
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	288 368	117 016
Avantages à long terme du personnel [note 17]	377	5 754
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	144	—
	<b>288 889</b>	<b>122 770</b>

Au cours de la période du 15 mars 2020 jusqu'au 7 mai 2022, la Société s'est prévalu de subventions salariales pour les entreprises touchées par la COVID-19 pour ses effectifs au Canada. Ces subventions lui ont permis, entre autres et jusqu'au 28 août 2021, de proposer aux employés mis à pied temporairement de percevoir une partie de leur salaire équivalente au montant de la subvention reçue, sans contrepartie de travail. La Société a déterminé qu'elle remplissait les critères d'admissibilité à titre d'employeur et a réclamé la SSUC pour la période du 15 mars 2020 au 23 octobre 2021 et a réclamé des subventions dans le cadre du PRTA et du PREPDT pour la période du 24 octobre 2021 au 7 mai 2022.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société s'est prévalu du PRTA et du PREPDT; ainsi, un montant de 24 403 \$ a été comptabilisé en lien avec ces programmes. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société s'est prévalu de la SSUC: des montants de 25 758 \$ et 80 901 \$ respectivement, ont été comptabilisés en lien avec les employés actifs et pour les employés inactifs, qui correspond aux salaires qui leur ont été versés.

## Amortissement et dépréciation

	2022	2021
	\$	\$
Immobilisations corporelles	146 347	150 590
Immobilisations incorporelles amortissables	7 082	9 175
	<b>153 429</b>	<b>159 765</b>

## Note 20 Éléments spéciaux

	2022	2021
	\$	\$
<b>Éléments spéciaux</b>		
Indemnités de départ	847	6 739
Dépréciation d'actifs	783	—
Dépréciation des soldes des contrats et d'autres actifs	—	24 333
Dépréciation de la flotte (incluant actifs liés au droit d'utilisation) [note 9]	—	9 117
	<b>1 630</b>	<b>40 189</b>
<b>Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada</b>		
Paielement de résiliation	—	(12 500)
Honoraires professionnels	—	6 106
Renversement de charge de rémunération	—	(6 223)
	—	(12 617)
	<b>1 630</b>	<b>27 572</b>

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants, incluant les pertes de valeurs.

### Éléments spéciaux

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale depuis le début de l'année 2020, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées. Ainsi, la Société a dû effectuer d'importantes réductions de capacité, principalement en 2021, et a comptabilisé des charges de dépréciation à cet effet ainsi que d'autres charges. Ces charges et pertes de valeur sont incluses dans les Éléments spéciaux.

Au 31 octobre 2022, les éléments spéciaux incluent une charge pour indemnités de départ de 847 \$ qui correspond aux coûts estimés des indemnités de cessation d'emploi et une charge de dépréciation d'actifs de 783 \$ relativement à la dépréciation de stocks de pièces de rechange durables de Boeing 737.

La variation de la provision pour indemnités de départ pour l'exercice terminé le 31 octobre se détaille comme suit:

	2022	2021
	\$	\$
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>5 220</b>	<b>—</b>
Provisions supplémentaires	847	6 739
Utilisation de la provision	(4 052)	(1 519)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>2 015</b>	<b>5 220</b>

Au 31 octobre 2021, les éléments spéciaux incluent la dépréciation des soldes de contrats de 21 917 \$ en lien avec les commissions, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit qui ne seront pas remboursés à la Société dans le cadre des remboursements offerts aux voyageurs. De plus, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 2 416 \$ en lien avec les dépôts liés à un aéronef déprécié.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, il a été déterminé qu'un Airbus A330 loué ne sera plus utilisé jusqu'à son retour au bailleur. Une charge de dépréciation totalisant 9 117 \$ a été comptabilisée à cet effet.

En raison de la pandémie de COVID-19, la Société a entrepris la réduction de son effectif au moyen de mises à pied permanentes. Des indemnités de départs de 6 739 \$ ont été comptabilisées en 2021, dont 5 220 \$ est inclus dans les fournisseurs et autres crédettes au 31 octobre 2021. La provision comprend les coûts estimés des avis et des indemnités de cessation d'emploi estimées prévues dans les conventions collectives de la Société et les lois en vigueur, dont le montant pourrait être ajusté selon divers facteurs comme le préavis pertinent et le nombre d'employés en mise à pied et la période pendant laquelle ils le demeurent.

## Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, le montant convenu de 12 500 \$ de frais de résiliation de la convention d'arrangement acquitté par Air Canada, des honoraires professionnels de 6 106 \$ ainsi qu'un renversement des charges de rémunération de 6 223 \$ ont été comptabilisés en lien avec la transaction résiliée avec Air Canada. Les charges de rémunération étaient principalement liées aux régimes de rémunération à base d'actions qui incluent une clause de changement de contrôle ainsi qu'aux ajustements comptabilisés aux provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions. La comptabilisation des charges de rémunération à titre d'éléments spéciaux découlait de l'offre d'Air Canada, qui rendait probable l'atteinte du critère de changement de contrôle inclus dans certains régimes de rémunération à base d'actions de la Société et qui, également, modifiait la période d'acquisition des droits. À la suite de la résiliation de la convention d'arrangement avec Air Canada, la Société a comptabilisé des renversements de charges de rémunération visant à réduire et même annuler certaines provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions, pour lesquelles le seuil de critère de performance n'a pas été atteint.

### Note 21 Gain sur cession d'actifs

Le gain sur cession d'actifs est lié à la cession d'actifs et à la résiliation de contrats de location.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, le gain sur cession d'actif de 3 934 \$ est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4 085 \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 3 976 \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 109 \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, en raison des importantes réductions de capacité liées à la pandémie de COVID-19, la Société a retourné de façon anticipée aux bailleurs cinq aéronefs loués, soit quatre Airbus A330 et un Boeing 737-800. Ces résiliations de baux ont entraîné la comptabilisation d'un gain de 14 580 \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 19 992 \$, d'immobilisations corporelles de 9 274 \$ et de provision pour conditions de retour de 3 862 \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour quatre de ces baux d'aéronefs résiliés avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société a comptabilisé un gain sur résiliation de baux immobiliers de 2 613 \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 22 066 \$ et d'immobilisations corporelles de 19 453 \$.

### Note 22 Impôts sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 octobre sont les suivantes :

États des résultats consolidés	2022 \$	2021 \$
<b>Exigibles</b>		
Impôts sur le résultat exigibles	1 078	(172)
Ajustement des impôts (recouvrables) à payer pour les exercices antérieurs	(4 252)	120
	<b>(3 174)</b>	<b>(52)</b>
<b>Différés</b>		
Liés aux différences temporelles	1 195	1 837
Ajustement des impôts différés pour les exercices antérieurs	114	(19)
Comptabilisation d'une différence temporelle précédemment non reconnue	(2 284)	(1 743)
	<b>(975)</b>	<b>75</b>
<b>Charge (récupération) d'impôt sur le résultat</b>	<b>(4 149)</b>	<b>23</b>

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés selon les taux d'impôt prévus par la loi au Canada, et de la charge d'impôt se présentait comme suit pour les exercices clos les 31 octobre :

	2022		2021	
	%	\$	%	\$
Impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	26,5	(119 110)	26,5	(103 194)
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :				
Effet des écarts de taux d'imposition nationaux et étrangers	0,3	(1 258)	—	34
Éléments non déductibles (non imposables)	—	(107)	(1,0)	3 845
Pertes de l'année courante non constatées	(27,2)	122 061	(25,9)	100 745
Comptabilisation d'une différence temporelle précédemment non reconnue	0,5	(2 284)	0,4	(1 743)
Ajustements d'exercices antérieurs	0,9	(4 138)	—	101
Incidence découlant de changements de taux	—	—	0,1	(143)
Autres	(0,1)	687	(0,1)	378
	<b>0,9</b>	<b>(4 149)</b>	<b>—</b>	<b>23</b>

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable a été de 26,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 [26,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2021].

L'impôt différé tient compte de l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Les principales composantes ainsi que les variations des différences temporelles des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices 2022 et 2021 s'établissent comme suit :

	2022				
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé aux résultats	Comptabilisé au résultat global	Différences de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	5 009	527	—	—	5 536
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:					
Immobilisations corporelles et logiciels	(229 762)	(7 516)	—	(53)	(237 331)
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	111	(29)	—	—	82
Obligations locatives	227 832	14 426	—	—	242 258
Instruments financiers dérivés	—	(177)	—	—	(177)
Autres actifs financiers et autres actifs	(3 836)	(6 503)	—	—	(10 339)
Provisions	33	247	—	—	280
<b>Impôt différé</b>	<b>(613)</b>	<b>975</b>	<b>—</b>	<b>(53)</b>	<b>309</b>

	2021				
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé aux résultats	Comptabilisé au résultat global	Différences de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	5 279	(270)	—	—	5 009
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:					
Immobilisations corporelles et logiciels	(209 414)	(20 409)	—	61	(229 762)
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	—	111	—	—	111
Obligations locatives	208 686	19 146	—	—	227 832
Instruments financiers dérivés	(68)	(7)	75	—	—
Autres actifs financiers et autres actifs	(5 349)	1 513	—	—	(3 836)
Provisions	192	(159)	—	—	33
<b>Impôt différé</b>	<b>(674)</b>	<b>(75)</b>	<b>75</b>	<b>61</b>	<b>(613)</b>

Les actifs nets d'impôt différé se détaillent comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	953	–
Passifs d'impôt différé	(644)	(613)
<b>Actifs nets d'impôt différé</b>	<b>309</b>	<b>(613)</b>

Les pertes autres qu'en capital enregistrées dans diverses juridictions expirent comme suit :

	Non Constatées	Constatées
	\$	\$
Année d'expiration		
2023 - 2027	4 426	–
2028 - 2032	–	672
2033 - 2037	3 416	–
2038 - 2042	1 045 761	18 744
Sans expiration	777	2 898
	<b>1 054 380</b>	<b>22 314</b>

Au 31 octobre 2022, les pertes reportées prospectivement, autres qu'en capital, et les autres différences temporelles non reconnues se détaillent comme suit :

	Canada				Total
	Fédéral	Québec	Mexique	Autres	
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	1 041 836	1 047 158	2 356	10 188	1 054 380
Pertes en capital	2 629	2 629	–	–	2 629
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:					
Immobilisations corporelles et logiciels	14 318	13 531	28 145	52	42 515
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	2 953	2 953	–	–	2 953
Obligations locatives	174 400	174 400	–	38	174 438
Instruments financiers dérivés	239	239	–	–	239
Autres actifs financiers et autres actifs	10 315	10 315	–	–	10 315
Provisions	34 077	34 077	–	–	34 077
Avantages du personnel	20 773	20 773	–	–	20 773
Dons reportés	971	1 438	–	–	971
	<b>1 302 511</b>	<b>1 307 513</b>	<b>30 501</b>	<b>10 278</b>	<b>1 343 290</b>

La Société a constaté un passif d'impôts différés de 4 700 \$ en lien avec les résultats non distribués d'une de ses filiales étrangères. La Société n'a constaté aucun autre passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales étrangères et de sa coentreprise puisqu'ils sont considérés être réinvestis indéfiniment. Cependant, si ces résultats étaient distribués sous forme de dividende ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés et/ou à des retenues d'impôt à la source au Canada et/ou à l'étranger.

Par ailleurs, au cours des exercices passés, les autorités fiscales avaient remis en question la déductibilité fiscale des pertes que la Société avait déclarées concernant ses placements dans les PCAA (Papier commercial adossé à des actifs). Relativement à cette situation, la Société avait versé, en 2015, un montant total de 15 100 \$ aux autorités fiscales et s'était opposée aux avis de cotisation reçus. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société et les autorités fiscales se sont entendues sur le traitement fiscal relativement à la déductibilité fiscale des pertes liées aux PCAA. Ainsi, en vertu de cette entente de règlement, en plus de récupérer le montant de 15 100 \$ versé en 2015, la Société a comptabilisé une récupération d'impôts sur le résultat additionnelle de 5 347 \$ ainsi que des intérêts de 2 129 \$. Au 31 octobre 2022, le solde d'impôts sur le résultat à recevoir inclut un montant de 4 884 \$ [15 100 \$ au 31 octobre 2021] relativement à cette entente de règlement alors que le solde des débiteurs inclut un montant de 1 862 \$ relativement aux intérêts courus à recevoir.



## Note 23 Opérations et soldes entre apparentés

Les états financiers consolidés incluent ceux de la Société ainsi que ceux de ses filiales. Les principales filiales et coentreprise de la Société se détaillent comme suit :

	Pays d'incorporation	2022	% détenu 2021
Air Transat A.T. inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Tours Canada inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Distribution Canada inc.	Canada	100,0	100,0
11061987 Florida Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Transat Holidays USA Inc.	États-Unis	100,0	100,0
The Airline Seat Company Ltd.	Royaume Uni	100,0	100,0
Air Consultants France S.A.S.	France	100,0	100,0
Caribbean Transportation Inc.	Barbade	100,0	100,0
CTI Logistics Inc.	Barbade	100,0	100,0
Sun Excursions Caribbean Inc.	Barbade	100,0	100,0
Propiedades Profesionales Dominicanas Carhel S.R.L.	République dominicaine	100,0	100,0
Servicios y Transportes Punta Cana S.R.L.	République dominicaine	100,0	100,0
TTDR Travel Company S.A.S.	République dominicaine	100,0	100,0
Turissimo Carribe Excusiones Dominican Republic C por A	République dominicaine	100,0	100,0
Turissimo Jamaica Ltd.	Jamaïque	100,0	100,0
Laminama S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Promociones Residencial Morelos S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Promotora Turística Regional S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Trafictours de Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Desarrollo Transimar S.A. de C.V.	Mexique	50,0	50,0

Le 31 mai 2021, la Société, qui détenait 70 % des actions de Trafictours, a acquis la participation de 30 % détenue par l'actionnaire minoritaire, à la suite d'un commun accord entre les deux parties.

## Rémunération des membres clés de la direction

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs et des membres clés de la haute direction, soit la Présidente et cheffe de la direction de la Société et les principaux vice-présidents de la Société se détaillent comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	5 627	5 876
Avantages à long terme du personnel	(471)	4 655

## Note 24 Engagements et éventualités

### Contrats de location et autres engagements

Au 31 octobre 2022, la Société est partie à des engagements pour la location de sept Airbus A321LR dont la livraison s'échelonne jusqu'en 2024, de trois Airbus A321XLR à être livrés en 2025 et 2026 et d'un Airbus A321neo à être livré en 2023. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectués dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location (aéronefs et autres)	7 822	46 548	58 206	75 677	80 840	707 417	976 510
Obligations d'achat	9 385	3 139	4 782	32	14	—	17 352
	<b>17 207</b>	<b>49 687</b>	<b>62 988</b>	<b>75 709</b>	<b>80 854</b>	<b>707 417</b>	<b>993 862</b>

### Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines d'entre elles n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

### Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

## Note 25 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 5, 14, 17 et 24 des états financiers consolidés fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

### Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

### Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 octobre 2022, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 469 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 octobre 2022, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

### Note 26 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.